

Rapport financier annuel  
Établi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010

- les comptes annuels,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion,
- l'attestation du responsable du rapport financier annuel,
- le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés.

## ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

## Sommaire

---

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010 .....	1
<b>1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>4</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>6</b>
<b>3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>8</b>
3.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	8
3.1.1. Titres de participation .....	8
3.1.2. Augmentation de capital de Millimages .....	8
3.1.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relution de Millimages dans Bac Majestic .....	9
3.1.4. Activité.....	9
3.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	9
3.2.1. Application des principes généraux.....	9
3.2.2. Utilisation d'estimations .....	9
3.2.3. Continuité d'exploitation .....	9
3.2.4. Immobilisations incorporelles .....	10
3.2.5. Immobilisations corporelles .....	10
3.2.6. Immobilisations financières .....	11
3.2.7. Stocks.....	11
3.2.8. Créances clients et comptes rattachés.....	11
3.2.9. Valeurs mobilières de placement .....	11
3.2.10. Provisions pour risques et charges .....	11
3.2.11. Opérations en devises.....	11
3.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
3.2.13. Indemnités de départ en retraite.....	12
3.3. NOTES SUR LES COMPTES .....	13
3.3.1. Immobilisations incorporelles .....	13
3.3.2. Immobilisations corporelles .....	14
3.3.3. Immobilisations financières .....	14
3.3.4. Parties liées.....	15
3.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social .....	16
3.3.6. Provisions pour risques et charges .....	17
3.3.7. Emprunts et dettes financières .....	18
3.3.8. Emprunts et dettes financières divers .....	18
3.3.9. Détail de l'actif circulant.....	19
3.3.10. Détail des passifs courants.....	19
3.3.11. Rémunérations en actions.....	19
3.3.12. Effectif .....	21
3.3.13. Chiffre d'affaires .....	21
3.3.14. Résultat financier.....	21
3.3.15. Résultat exceptionnel.....	21
3.3.16. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires .....	21

3.3.17.	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts .....	22
3.3.18.	Résultat par action .....	22
3.3.19.	Engagements financiers.....	22
3.4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE .....	23
3.5.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	23

# 1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/10	31/12/09
<b>IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	649	649	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	91 824 438	83 156 349	8 668 090	8 701 508
Fonds commercial	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	5 200 462		5 200 462	3 873 166
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, matériels, outillage	17 431	17 431	0	0
Autres immobilisations corporelles	851 242	699 417	151 825	218 550
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	8 694 140	4 838 677	3 855 462	4 735 119
Autres titres immobilisés	755 000		755 000	5 000
Prêts	25 159		25 159	50 318
Autres immobilisations financières	898 331		898 331	809 497
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>108 312 587</b>	<b>88 712 524</b>	<b>19 600 063</b>	<b>18 438 894</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	70 580		70 580	141 407
Avances, acomptes versés/commandes	24 917		24 917	42 609
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & comptes rattachés	8 059 682	1 209 491	6 850 191	9 931 075
Autres créances	18 875 682	438 188	18 437 494	16 845 939
Capital souscrit et appelé, non versé	2 960 445		2 960 445	
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	123		123	25 076
Disponibilités	20 433		20 433	25 369
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	92 099		92 099	258 764
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>30 103 961</b>	<b>1 647 679</b>	<b>28 456 282</b>	<b>27 270 239</b>
Ecart de conversion actif	11 791		11 791	89 499
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>138 428 338</b>	<b>90 360 202</b>	<b>48 068 136</b>	<b>45 798 632</b>

<b>PASSIF – Rubriques en €</b>	<b>31/12/10</b>	<b>31/12/09</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	2 960 445	391 464
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 378 474	19 823 610
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	1 938 008	1 938 008
Report à nouveau		(12 814 664)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(3 384 244)</b>	<b>(6 021 936)</b>
Subventions d'investissements	2 313 100	2 638 683
Provisions réglementées	5 448 641	6 408 362
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 684 424</b>	<b>12 393 527</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	1 724 296	1 279 296
<b>Autres fonds propres</b>	<b>1 724 296</b>	<b>1 279 296</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	4 219 264	4 144 258
Provisions pour charges	38 565	37 919
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 257 829</b>	<b>4 182 177</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 015 291	4 273 575
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	4 703 764	4 147 173
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 392	35 651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 480 666	7 416 441
Dettes fiscales et sociales	1 576 372	2 310 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 889 036	3 205 042
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	7 712 959	6 541 346
<b>Total des dettes</b>	<b>31 401 479</b>	<b>27 929 292</b>
Ecarts de conversion passif	109	14 342
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 068 136</b>	<b>45 798 632</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/10	31/12/09
Ventes de marchandises	565 581	
Production vendue – Biens	3 291 167	6 837 955
Production vendue - Services	2 174 875	2 161 670
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 031 623</b>	<b>8 999 625</b>
Production stockée	(70 827)	(159 524)
Production immobilisée	5 704 228	4 527 186
Subventions d'exploitation	1 536 243	1 353 339
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	724 375	359 308
Autres produits	491 649	230 079
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>14 417 291</b>	<b>15 310 014</b>
Achats matières premières, autres approvisionnements	219 275	106 578
Autres achats et charges externes	7 405 075	5 529 581
Impôts, taxes et versements assimilés	81 901	125 910
Salaires et traitements	1 501 616	2 215 871
Charges sociales	681 968	1 055 954
<b>Dotations d'exploitation</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 018 450	5 629 584
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	500 000	291 106
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	88 217	520 023
Pour risques et charges : dotations aux provisions	426 565	830 319
Autres charges	648 047	874 616
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 571 113</b>	<b>17 179 542</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2 153 823)</b>	<b>(1 869 528)</b>
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		128
Autres intérêts et produits assimilés	310 098	311 169
Reprises sur provisions et transferts de charges	125 216	342 752
Différences positives de change	44 280	121 748
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 665
<b>Produits financiers</b>	<b>479 594</b>	<b>777 463</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 654 405	3 402 124
Intérêts et charges assimilées	225 792	825 506
Différences négatives de change	60 446	138 469
<b>Charges financières</b>	<b>1 940 643</b>	<b>4 366 089</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 461 049)</b>	<b>(3 588 626)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(3 614 871)</b>	<b>(5 458 155)</b>

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	117 526	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 228 632	2 340
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 897 355	834 135
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4 243 512</b>	<b>836 475</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 021	29 235
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 127 669	236 887
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	876 195	1 134 134
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4 012 885</b>	<b>1 400 256</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>230 627</b>	<b>(563 781)</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>(3 384 244)</b>	<b>(6 021 936)</b>



### **3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010**

---

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2009 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **3.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

##### **3.1.1. Titres de participation**

###### **Cession de Manny Films**

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés le 30 juin 2010 générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

###### **Cession de Gédéon Programmes**

Millimages a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, a été intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

###### **Cession de Biloba**

La participation de Millimages dans Biloba Films a été cédée le 29 octobre 2010 à sa valeur comptable, soit 15 K€, sans incidence significative sur les comptes.

###### **Acquisition de 39,5% de Spinal Images**

Le 29 octobre 2010, Millimages a acquis 39,5% de Spinal Images, au prix du nominal, soit 17 K€. Spinal Images (The Picture Factory) est une banque d'images vidéo française on line représentant les fonds de rushes des maisons de production françaises telles que GEDEON Programmes, MC4, Point du Jour, Eclectic Productions, etc ... soit plus de 30 000 heures de rushes disponibles.

##### **3.1.2. Augmentation de capital de Millimages**

La société Millimages a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de la société est à ce jour de 2.960.445,29 euros et est divisé en 2.446.649 actions de 1,21 euro de nominal.

En outre, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 135,88 euros.

### **3.1.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relation de Millimages dans Bac Majestic**

La société Bac Majestic a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de BAC MAJESTIC pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations :

- le capital de Bac Majestic s'est trouvé porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.
- Millimages détient désormais 78,4% du capital de Bac Majestic.

### **3.1.4. Activité**

La période a été marquée par les livraisons de Simsalla Grimm 2, d'une partie de Nuts Nuts Nuts et d'une partie de Diego Oasis

La production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice 2011 : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

## **3.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **3.2.1. Application des principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément au CRC 99-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

### **3.2.2. Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

### **3.2.3. Continuité d'exploitation**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin (cf. § 3.3.6).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### **3.2.4. Immobilisations incorporelles**

#### *Programmes d'animation et audiovisuels*

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté en immobilisation au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs (au prorata du nombre d'épisodes livrés pour les séries, et en totalité pour les films). Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la date de mise en production. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquis qui sont amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

### **3.2.5. Immobilisations corporelles**

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques : 5 ans
- agencements divers : 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans

- matériel de bureau : 4 à 5 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans

### **3.2.6. Immobilisations financières**

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

### **3.2.7. Stocks**

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### **3.2.8. Créances clients et comptes rattachés**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

### **3.2.9. Valeurs mobilières de placement**

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes.

- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

### **3.2.11. Opérations en devises**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### ***Animation***

##### ***Chiffre d'affaires du catalogue***

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Les versements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

#### *Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice*

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine. Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

#### *Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie*

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

#### *Autres subventions*

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

#### **Films publicitaires**

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

Tant que les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance.

### **3.2.13. Indemnités de départ en retraite**

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ; d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2010.

### 3.3. NOTES SUR LES COMPTES

#### 3.3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immobilisations : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	86 192 905	517 952	-28 410		4 668 039	91 350 486
Productions en cours	4 164 272			5 704 229	-4 668 039	5 200 462
Logiciels	444 639	29 313				473 952
<b>Total</b>	<b>90 848 200</b>	<b>547 265</b>	<b>-28 410</b>	<b>5 704 229</b>	<b>0</b>	<b>97 071 284</b>

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élèvent à 51 K€.

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649			649
Productions finies	77 521 932	4 895 650		82 417 582 <sup>(1)</sup>
Logiciels	414 104	33 557		447 661
<b>Total</b>	<b>77 936 685</b>	<b>4 929 207</b>		<b>82 865 892</b>

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	- 649	0
Fonds commercial	45 735		45 735
Productions finies	91 350 487	- 82 417 582	8 932 905
Logiciels	473 952	- 447 661	26 291
Productions en cours	5 200 461	- 291 107 <sup>(1)</sup>	4 909 354
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>97 071 284</b>	<b>- 83 156 999</b>	<b>13 914 285</b>

<sup>(1)</sup> 118 031 € dépréciés sur les longs métrages ainsi que 173 076 € dépréciés pour sur les séries.

### 3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	828 725	22 517		851 242
<b>Total</b>	<b>846 156</b>	<b>22 517</b>		<b>868 673</b>

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	610 174	89 243		699 417
<b>Total</b>	<b>627 605</b>	<b>89 243</b>		<b>716 848</b>

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Matériel et outillage	17 431	-17 431	0
Agencements divers	482 840	-398 368	84 472
Matériel de transport	44 038	-38 284	5 754
Matériel et mobilier de bureau	324 364	-262 765	61 599
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>868 673</b>	<b>-716 848</b>	<b>151 825</b>

### 3.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participations	8 138 797	3 673 359	3 118 016	8 694 140
Autres titres immobilisés	5 000	750 000		755 000
Autres immobilisations financières	859 815	88 834	25 159	923 490
<b>Total</b>	<b>9 003 612</b>	<b>4 512 193</b>	<b>3 143 175</b>	<b>10 372 630</b>

Les principaux mouvements concernant les titres de participation sont les suivants :

- Cession de Gedeon Programmes (Valeur brute des titres : 3 087 K€) : cf. § 3.1.1
- Acquisition complémentaire dans Bac Majestic (3 631 K€) : cf. § 3.1.3

Les provisions sur immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participations	3 403 677	1 435 000 <sup>(1)</sup>		4 838 677
Autres titres immobilisés	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
<b>Total</b>	<b>3 403 677</b>	<b>1 435 000</b>	<b>0</b>	<b>4 838 677</b>

<sup>(1)</sup> Cette provision concerne les titres Bac Majestic.

### 3.3.4. Parties liées

#### Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
Avantages à court terme	529	380
Avantages postérieurs à l'emploi	8	1
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	18	
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>381</b>

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2010, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

#### Autres opérations avec les parties liées

Les entreprises liées sont les suivantes : Bac Majestic, Bac Films, Pro vidéo group, Millimages UK et Millimages Los Angeles.

Les entreprises liées avec un lien de participation sont les suivantes : Amuse Films et Spinal Image.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

	Eléments relevant de plusieurs postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises liées avec un lien de participation
	Montants en €		
<b>Immobilisations</b>	Droits		350 000
	Participations	8 609 736	37 294
	<b>Total immobilisations</b>	<b>8 609 736</b>	<b>387 294</b>
<b>Créances</b>	Créances clients et comptes rattachés	3 774 309	1 415 549
	Autres créances	1 233 256	5 819 947



	<b>Total créances</b>	<b>5 007 565</b>	<b>7 235 496</b>
<b>Dettes</b>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630 026	5 645 729
	Autres dettes	2 026 903	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	<b>Total dettes</b>	<b>2 656 929</b>	<b>5 645 729</b>
<b>Charges</b>	Autres charges et charges externes	357 889	2 237 819
	Charges financières	81 563	
	<b>Total charges</b>	<b>439 452</b>	<b>2 237 819</b>
<b>Produits</b>	Prestations	1 109 793	85 505
	Produits financiers	72 541	188 661
	<b>Total produits</b>	<b>1 182 334</b>	<b>274 166</b>
<b>Total</b>		<b>17 380 174</b>	<b>15 780 504</b>

### 3.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation / réduction de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	391 464			-391 464		0
Capital souscrit appelé non versé				2 960 445		2 960 445
Prime d'émission	19 823 610				-18 445 136	1 378 474
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 008					1 938 008
Report à nouveau	-12 814 664		-6 021 936	391 464	18 445 136	0
Résultat	-6 021 936	-3 384 243	6 021 936			-3 384 243
Subventions d'investissements	2 638 683				-325 583	2 313 100
Provisions réglementées	6 408 362				-959 721	5 448 641
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>12 393 527</b>	<b>-3 384 243</b>	<b>0</b>	<b>2 960 445</b>	<b>-1 285 304</b>	<b>10 684 425</b>

Le capital social de Millimages a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

La période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription le 5 janvier 2011, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 391.464,08 € à 2.960.445,29 € et est divisé en 2 446 649 actions de 1,21 euros de nominal.

En outre, le report à nouveau débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 136 €.

Au 31 décembre 2010, Millimages ne détient plus d'actions d'autocontrôle.

### 3.3.6. Provisions pour risques et charges

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	318 949		-32 519	-49 450	236 980
Provision pour perte de change	78 124	11 791	-78 124		11 791
Provisions pour indemnités de départ en retraite	37 919	38 565	-37 919		38 565
Provision pour risques	3 747 185	388 000		-164 692	3 970 493
<b>Total</b>	<b>4 182 177</b>	<b>438 356</b>	<b>-148 562</b>	<b>-214 142</b>	<b>4 257 829</b>

En décembre 2002, la société d'investissement Oddo et Cie et Millimages ont constitué une SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel) baptisée MILLIFIN. Cette SOFICA - produit de défiscalisation destiné aux particuliers en échange d'un investissement de fonds dans la production cinématographique et audiovisuelle est dotée d'un capital de € 5,097 millions. La Sofica a été créée pour une durée de 10 ans, au terme de laquelle les recettes encaissées seront réparties entre les souscripteurs. Millimages a garanti aux souscripteurs un rachat de leurs actions à hauteur de 85 % de leur valeur nominale dès la 8e année.

Au 31 décembre 2010, la provision pour garantie de la SOFICA s'élève à 3 446 K€ (soit 4 332K diminué de la situation nette de la Sofica). Les demandes de rachat d'actions reçues à ce jour par la SOFICA s'élèvent à 2,5 M€ euros.

### 3.3.7. Emprunts et dettes financières

*Tableau de variation des emprunts et banques créditrices*

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts	3 678 788	1 998 324	2 969 965	2 707 147
Dailly	220 520	1 406 494	1 359 541	267 473
Factors				
Découverts bancaires	366 552		325 882	40 670
<b>Total</b>	<b>4 265 860</b>	<b>3 404 818</b>	<b>4 655 388</b>	<b>3 015 290</b>

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 700 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 433 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,5 M€ au 31 décembre 2010, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

*Echéancier des emprunts et dettes financières*

En €	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	2 707 147	1 099 862	1 607 285	
Lignes de Dailly et Factors	267 473	267 473		
Concours bancaires courants	40 670	40 670		
<b>Total</b>	<b>3 015 290</b>	<b>1 408 005</b>	<b>1 607 285</b>	<b>0</b>

### 3.3.8. Emprunts et dettes financières divers

*Tableau de variation des emprunts et dettes financières diverses*

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts et dettes financières diverses	1 599 883	890 000		2 489 883
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>1 599 883</b>	<b>890 000</b>		<b>2 489 883</b>

### 3.3.9. Détail de l'actif circulant

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Stocks	70 580	70 580		
Clients	8 059 682	6 841 037	1 218 645	
Avances et acomptes versés sur commande	24 917	24 917		
Autres créances	498 889	498 889		
Créances fiscales et sociales	1 892 488	1 892 488		
Comptes courants et associés	10 676 072		10 676 072	
Parts Antennes à recevoir	6 401 193	2 078 933	4 322 260	
Parts de co-production à recevoir	1 203 800	600 000	603 800	
Subventions et avances à recevoir	1 163 809	511 452	652 357	
Disponibilité	20 433	20 433		
Charges constatées d'avance	92 099	92 099		
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>30 103 962</b>	<b>12 630 828</b>	<b>17 473 134</b>	<b>0</b>

### 3.3.10. Détail des passifs courants

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 489 883		2 489 883	
Groupes et associés	2 213 881		2 213 881	
Parts de co-production sur séries en cours	944 155	250 632	693 523	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 480 666	5 704 380	4 776 286	
Dettes sociales et fiscales	1 576 371	1 576 371		
Autres dettes	2 944 880	211 016	2 733 864	
Produits constatés d'avance	7 712 959	1 865 892	5 847 067	
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 392	23 392		
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>28 386 187</b>	<b>9 631 683</b>	<b>18 754 504</b>	<b>0</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

### 3.3.11. Rémunérations en actions

#### *Plan d'options de souscription d'actions*

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions. Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

### *Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre*

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des actions gratuites autorisées, soit 210.000.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf. § 8.8). Les caractéristiques des actions gratuites ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi le nombre d'actions gratuites attribuées est-il porté à 34 712 actions au lieu de 210 000.

A la date d'arrêté des comptes, les attributaires d'actions gratuites ne remplissent plus les conditions pour rendre l'attribution de ces actions gratuites définitive.

### Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2010	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2010
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	110 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	4,36 €	Néant	110 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	34 712	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

Ce tableau retrace la situation au 31 décembre 2010. A la date d'arrêté des comptes, aucun de ces instruments dilutifs n'a été exercé ou ne reste encore exerçable.

#### 3.3.12. Effectif

L'effectif moyen de la période est de 25 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 23 personnes. Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

#### 3.3.13. Chiffre d'affaires

En K€	2010	2009
France	5 146	8 047
Export	885	952
<b>Total</b>	<b>6 031</b>	<b>8 999</b>

#### 3.3.14. Résultat financier

La perte financière de -461 K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, et des dépréciations de titres et comptes courants (288 K€).

#### 3.3.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de Millimages est essentiellement composé de la moins-value de cession des titres Gedeon (887 K€).

#### 3.3.16. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-3 384 244
Impôts sur les bénéfices	0
Résultat avant impôts	-3 384 244
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)	-959 721
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>-4 343 965</b>

A compter du 1er janvier 2009, il est formé un groupe d'intégration fiscale entre Millimages et PVG. Le déficit pré-intégration de Millimages s'élève à 12 625 K€. Le déficit d'ensemble est de 4 422K€

### 3.3.17. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
<b>Provisions réglementées :</b>	
Amortissements dérogatoires	5 448 641
<b>Autres :</b>	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	51 066
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	
Provisions non déductibles	
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>5 499 707</b>
Taux d'impôt normal	33 1/3
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 833 236

### 3.3.18. Résultat par action

en €	2010	2009
Nombre de titres	2 446 649	9 786 602
Résultat	-3 384 243	-6 021 936
<b>Résultat par action</b>	<b>-1,38</b>	<b>-0,62</b>

### 3.3.19. Engagements financiers

#### *Engagements donnés*

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	4 515	4 489
Avals, cautions et garanties données	2 251	1 686
Autres engagements donnés		
<b>Total</b>	<b>6 766</b>	<b>6 175</b>

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

#### *Engagements reçus*

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 12 K€ au 31 décembre 2010.

### 3.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Pas d'événements significatifs.

### 3.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Données chiffrées en K€

Nom de la société	Siren	Siège social	% détenu	Capital	Réserves et RAN	Compte courant	VNC titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	78,4	4 631	- 720	594	3 641	551	- 1 298
AMUSE FILMS SARL	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	34,0	45.7	-1 385	-5 820	20	8	-306
LA MAISON SAS	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	37,5	45.0	NC	0	17	NC	NC
MILLIFIN	445 388 675	12 bld de la Madeleine 75009 Paris	0,1	5097.0	-3 827	0	0	61	-399
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	100,0	K£ 0,1	K£ -547	-554	69	K£ 9	K£ 63
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles – USA	100,0	K\$ 10	K\$ 34	0	0	0	0
Spinal Images	512 026 477	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	39,5	44	-167	0	17	171	-452
PRO VIDEO GROUP	499 589 760	88, rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	100,0	37	-304	-673	61	1 369	11

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre.



## ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

## Sommaire

---

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010 .....	1
<b>1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>4</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>6</b>
<b>3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>8</b>
3.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	8
3.1.1. Titres de participation .....	8
3.1.2. Augmentation de capital de Millimages .....	8
3.1.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relution de Millimages dans Bac Majestic .....	9
3.1.4. Activité.....	9
3.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	9
3.2.1. Application des principes généraux.....	9
3.2.2. Utilisation d'estimations .....	9
3.2.3. Continuité d'exploitation .....	9
3.2.4. Immobilisations incorporelles .....	10
3.2.5. Immobilisations corporelles .....	10
3.2.6. Immobilisations financières .....	11
3.2.7. Stocks.....	11
3.2.8. Créances clients et comptes rattachés.....	11
3.2.9. Valeurs mobilières de placement .....	11
3.2.10. Provisions pour risques et charges .....	11
3.2.11. Opérations en devises.....	11
3.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
3.2.13. Indemnités de départ en retraite.....	12
3.3. NOTES SUR LES COMPTES .....	13
3.3.1. Immobilisations incorporelles .....	13
3.3.2. Immobilisations corporelles .....	14
3.3.3. Immobilisations financières .....	14
3.3.4. Parties liées.....	15
3.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social .....	16
3.3.6. Provisions pour risques et charges .....	17
3.3.7. Emprunts et dettes financières .....	18
3.3.8. Emprunts et dettes financières divers .....	18
3.3.9. Détail de l'actif circulant.....	19
3.3.10. Détail des passifs courants.....	19
3.3.11. Rémunérations en actions.....	19
3.3.12. Effectif .....	21
3.3.13. Chiffre d'affaires .....	21
3.3.14. Résultat financier.....	21
3.3.15. Résultat exceptionnel.....	21
3.3.16. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires .....	21

3.3.17.	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts .....	22
3.3.18.	Résultat par action .....	22
3.3.19.	Engagements financiers.....	22
3.4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE .....	23
3.5.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	23

# 1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/10	31/12/09
<b>IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	649	649	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	91 824 438	83 156 349	8 668 090	8 701 508
Fonds commercial	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	5 200 462		5 200 462	3 873 166
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, matériels, outillage	17 431	17 431	0	0
Autres immobilisations corporelles	851 242	699 417	151 825	218 550
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	8 694 140	4 838 677	3 855 462	4 735 119
Autres titres immobilisés	755 000		755 000	5 000
Prêts	25 159		25 159	50 318
Autres immobilisations financières	898 331		898 331	809 497
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>108 312 587</b>	<b>88 712 524</b>	<b>19 600 063</b>	<b>18 438 894</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	70 580		70 580	141 407
Avances, acomptes versés/commandes	24 917		24 917	42 609
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & comptes rattachés	8 059 682	1 209 491	6 850 191	9 931 075
Autres créances	18 875 682	438 188	18 437 494	16 845 939
Capital souscrit et appelé, non versé	2 960 445		2 960 445	
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	123		123	25 076
Disponibilités	20 433		20 433	25 369
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	92 099		92 099	258 764
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>30 103 961</b>	<b>1 647 679</b>	<b>28 456 282</b>	<b>27 270 239</b>
Ecart de conversion actif	11 791		11 791	89 499
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>138 428 338</b>	<b>90 360 202</b>	<b>48 068 136</b>	<b>45 798 632</b>

<b>PASSIF – Rubriques en €</b>	<b>31/12/10</b>	<b>31/12/09</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	2 960 445	391 464
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 378 474	19 823 610
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	1 938 008	1 938 008
Report à nouveau		(12 814 664)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(3 384 244)</b>	<b>(6 021 936)</b>
Subventions d'investissements	2 313 100	2 638 683
Provisions réglementées	5 448 641	6 408 362
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 684 424</b>	<b>12 393 527</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	1 724 296	1 279 296
<b>Autres fonds propres</b>	<b>1 724 296</b>	<b>1 279 296</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	4 219 264	4 144 258
Provisions pour charges	38 565	37 919
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 257 829</b>	<b>4 182 177</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 015 291	4 273 575
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	4 703 764	4 147 173
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 392	35 651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 480 666	7 416 441
Dettes fiscales et sociales	1 576 372	2 310 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 889 036	3 205 042
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	7 712 959	6 541 346
<b>Total des dettes</b>	<b>31 401 479</b>	<b>27 929 292</b>
Ecarts de conversion passif	109	14 342
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 068 136</b>	<b>45 798 632</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/10	31/12/09
Ventes de marchandises	565 581	
Production vendue – Biens	3 291 167	6 837 955
Production vendue - Services	2 174 875	2 161 670
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 031 623</b>	<b>8 999 625</b>
Production stockée	(70 827)	(159 524)
Production immobilisée	5 704 228	4 527 186
Subventions d'exploitation	1 536 243	1 353 339
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	724 375	359 308
Autres produits	491 649	230 079
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>14 417 291</b>	<b>15 310 014</b>
Achats matières premières, autres approvisionnements	219 275	106 578
Autres achats et charges externes	7 405 075	5 529 581
Impôts, taxes et versements assimilés	81 901	125 910
Salaires et traitements	1 501 616	2 215 871
Charges sociales	681 968	1 055 954
<b>Dotations d'exploitation</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 018 450	5 629 584
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	500 000	291 106
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	88 217	520 023
Pour risques et charges : dotations aux provisions	426 565	830 319
Autres charges	648 047	874 616
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 571 113</b>	<b>17 179 542</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2 153 823)</b>	<b>(1 869 528)</b>
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		128
Autres intérêts et produits assimilés	310 098	311 169
Reprises sur provisions et transferts de charges	125 216	342 752
Différences positives de change	44 280	121 748
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 665
<b>Produits financiers</b>	<b>479 594</b>	<b>777 463</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 654 405	3 402 124
Intérêts et charges assimilées	225 792	825 506
Différences négatives de change	60 446	138 469
<b>Charges financières</b>	<b>1 940 643</b>	<b>4 366 089</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 461 049)</b>	<b>(3 588 626)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(3 614 871)</b>	<b>(5 458 155)</b>

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	117 526	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 228 632	2 340
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 897 355	834 135
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4 243 512</b>	<b>836 475</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 021	29 235
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 127 669	236 887
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	876 195	1 134 134
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4 012 885</b>	<b>1 400 256</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>230 627</b>	<b>(563 781)</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>(3 384 244)</b>	<b>(6 021 936)</b>

### **3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010**

---

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2009 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **3.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

##### **3.1.1. Titres de participation**

###### **Cession de Manny Films**

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés le 30 juin 2010 générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

###### **Cession de Gédéon Programmes**

Millimages a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, a été intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

###### **Cession de Biloba**

La participation de Millimages dans Biloba Films a été cédée le 29 octobre 2010 à sa valeur comptable, soit 15 K€, sans incidence significative sur les comptes.

###### **Acquisition de 39,5% de Spinal Images**

Le 29 octobre 2010, Millimages a acquis 39,5% de Spinal Images, au prix du nominal, soit 17 K€. Spinal Images (The Picture Factory) est une banque d'images vidéo française on line représentant les fonds de rushes des maisons de production françaises telles que GEDEON Programmes, MC4, Point du Jour, Eclectic Productions, etc ... soit plus de 30 000 heures de rushes disponibles.

##### **3.1.2. Augmentation de capital de Millimages**

La société Millimages a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de la société est à ce jour de 2.960.445,29 euros et est divisé en 2.446.649 actions de 1,21 euro de nominal.

En outre, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 135,88 euros.



### **3.1.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relation de Millimages dans Bac Majestic**

La société Bac Majestic a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de BAC MAJESTIC pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations :

- le capital de Bac Majestic s'est trouvé porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.
- Millimages détient désormais 78,4% du capital de Bac Majestic.

### **3.1.4. Activité**

La période a été marquée par les livraisons de Simsalla Grimm 2, d'une partie de Nuts Nuts Nuts et d'une partie de Diego Oasis

La production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice 2011 : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

## **3.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **3.2.1. Application des principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément au CRC 99-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

### **3.2.2. Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

### **3.2.3. Continuité d'exploitation**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin (cf. § 3.3.6).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### **3.2.4. Immobilisations incorporelles**

#### *Programmes d'animation et audiovisuels*

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté en immobilisation au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs (au prorata du nombre d'épisodes livrés pour les séries, et en totalité pour les films). Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la date de mise en production. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquis qui sont amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

### **3.2.5. Immobilisations corporelles**

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- |                            |   |           |
|----------------------------|---|-----------|
| - installations techniques | : | 5 ans     |
| - agencements divers       | : | 10 ans    |
| - matériel de transport    | : | 4 à 5 ans |

- matériel de bureau : 4 à 5 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans

### **3.2.6. Immobilisations financières**

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

### **3.2.7. Stocks**

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### **3.2.8. Créances clients et comptes rattachés**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

### **3.2.9. Valeurs mobilières de placement**

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes.

- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

### **3.2.11. Opérations en devises**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### ***Animation***

##### ***Chiffre d'affaires du catalogue***

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Les versements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

#### *Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice*

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine. Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

#### *Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie*

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

#### *Autres subventions*

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

#### **Films publicitaires**

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

Tant que les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance.

### **3.2.13. Indemnités de départ en retraite**

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ; d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2010.

### 3.3. NOTES SUR LES COMPTES

#### 3.3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immobilisations : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	86 192 905	517 952	-28 410		4 668 039	91 350 486
Productions en cours	4 164 272			5 704 229	-4 668 039	5 200 462
Logiciels	444 639	29 313				473 952
<b>Total</b>	<b>90 848 200</b>	<b>547 265</b>	<b>-28 410</b>	<b>5 704 229</b>	<b>0</b>	<b>97 071 284</b>

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élèvent à 51 K€.

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649			649
Productions finies	77 521 932	4 895 650		82 417 582 <sup>(1)</sup>
Logiciels	414 104	33 557		447 661
<b>Total</b>	<b>77 936 685</b>	<b>4 929 207</b>		<b>82 865 892</b>

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	- 649	0
Fonds commercial	45 735		45 735
Productions finies	91 350 487	- 82 417 582	8 932 905
Logiciels	473 952	- 447 661	26 291
Productions en cours	5 200 461	- 291 107 <sup>(1)</sup>	4 909 354
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>97 071 284</b>	<b>- 83 156 999</b>	<b>13 914 285</b>

<sup>(1)</sup> 118 031 € dépréciés sur les longs métrages ainsi que 173 076 € dépréciés pour sur les séries.

### 3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	828 725	22 517		851 242
<b>Total</b>	<b>846 156</b>	<b>22 517</b>		<b>868 673</b>

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	610 174	89 243		699 417
<b>Total</b>	<b>627 605</b>	<b>89 243</b>		<b>716 848</b>

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Matériel et outillage	17 431	-17 431	0
Agencements divers	482 840	-398 368	84 472
Matériel de transport	44 038	-38 284	5 754
Matériel et mobilier de bureau	324 364	-262 765	61 599
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>868 673</b>	<b>-716 848</b>	<b>151 825</b>

### 3.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participations	8 138 797	3 673 359	3 118 016	8 694 140
Autres titres immobilisés	5 000	750 000		755 000
Autres immobilisations financières	859 815	88 834	25 159	923 490
<b>Total</b>	<b>9 003 612</b>	<b>4 512 193</b>	<b>3 143 175</b>	<b>10 372 630</b>

Les principaux mouvements concernant les titres de participation sont les suivants :

- Cession de Gedeon Programmes (Valeur brute des titres : 3 087 K€) : cf. § 3.1.1
- Acquisition complémentaire dans Bac Majestic (3 631 K€) : cf. § 3.1.3

Les provisions sur immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participations	3 403 677	1 435 000 <sup>(1)</sup>		4 838 677
Autres titres immobilisés	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
<b>Total</b>	<b>3 403 677</b>	<b>1 435 000</b>	<b>0</b>	<b>4 838 677</b>

<sup>(1)</sup> Cette provision concerne les titres Bac Majestic.

### 3.3.4. Parties liées

#### Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
Avantages à court terme	529	380
Avantages postérieurs à l'emploi	8	1
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	18	
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>381</b>

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2010, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

#### Autres opérations avec les parties liées

Les entreprises liées sont les suivantes : Bac Majestic, Bac Films, Pro vidéo group, Millimages UK et Millimages Los Angeles.

Les entreprises liées avec un lien de participation sont les suivantes : Amuse Films et Spinal Image.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

	Eléments relevant de plusieurs postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises liées avec un lien de participation
	Montants en €		
<b>Immobilisations</b>	Droits		350 000
	Participations	8 609 736	37 294
	<b>Total immobilisations</b>	<b>8 609 736</b>	<b>387 294</b>
<b>Créances</b>	Créances clients et comptes rattachés	3 774 309	1 415 549
	Autres créances	1 233 256	5 819 947

	<b>Total créances</b>	<b>5 007 565</b>	<b>7 235 496</b>
<b>Dettes</b>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630 026	5 645 729
	Autres dettes	2 026 903	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	<b>Total dettes</b>	<b>2 656 929</b>	<b>5 645 729</b>
<b>Charges</b>	Autres charges et charges externes	357 889	2 237 819
	Charges financières	81 563	
	<b>Total charges</b>	<b>439 452</b>	<b>2 237 819</b>
<b>Produits</b>	Prestations	1 109 793	85 505
	Produits financiers	72 541	188 661
	<b>Total produits</b>	<b>1 182 334</b>	<b>274 166</b>
<b>Total</b>		<b>17 380 174</b>	<b>15 780 504</b>

### 3.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation / réduction de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	391 464			-391 464		0
Capital souscrit appelé non versé				2 960 445		2 960 445
Prime d'émission	19 823 610				-18 445 136	1 378 474
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 008					1 938 008
Report à nouveau	-12 814 664		-6 021 936	391 464	18 445 136	0
Résultat	-6 021 936	-3 384 243	6 021 936			-3 384 243
Subventions d'investissements	2 638 683				-325 583	2 313 100
Provisions réglementées	6 408 362				-959 721	5 448 641
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>12 393 527</b>	<b>-3 384 243</b>	<b>0</b>	<b>2 960 445</b>	<b>-1 285 304</b>	<b>10 684 425</b>

Le capital social de Millimages a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

La période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).



La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription le 5 janvier 2011, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 391.464,08 € à 2.960.445,29 € et est divisé en 2 446 649 actions de 1,21 euros de nominal.

En outre, le report à nouveau débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 136 €.

Au 31 décembre 2010, Millimages ne détient plus d'actions d'autocontrôle.

### 3.3.6. Provisions pour risques et charges

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	318 949		-32 519	-49 450	236 980
Provision pour perte de change	78 124	11 791	-78 124		11 791
Provisions pour indemnités de départ en retraite	37 919	38 565	-37 919		38 565
Provision pour risques	3 747 185	388 000		-164 692	3 970 493
<b>Total</b>	<b>4 182 177</b>	<b>438 356</b>	<b>-148 562</b>	<b>-214 142</b>	<b>4 257 829</b>

En décembre 2002, la société d'investissement Oddo et Cie et Millimages ont constitué une SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel) baptisée MILLIFIN. Cette SOFICA - produit de défiscalisation destiné aux particuliers en échange d'un investissement de fonds dans la production cinématographique et audiovisuelle est dotée d'un capital de € 5,097 millions. La Sofica a été créée pour une durée de 10 ans, au terme de laquelle les recettes encaissées seront réparties entre les souscripteurs. Millimages a garanti aux souscripteurs un rachat de leurs actions à hauteur de 85 % de leur valeur nominale dès la 8e année.

Au 31 décembre 2010, la provision pour garantie de la SOFICA s'élève à 3 446 K€ (soit 4 332K diminué de la situation nette de la Sofica). Les demandes de rachat d'actions reçues à ce jour par la SOFICA s'élèvent à 2,5 M€ euros.

### 3.3.7. Emprunts et dettes financières

*Tableau de variation des emprunts et banques créditrices*

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts	3 678 788	1 998 324	2 969 965	2 707 147
Dailly	220 520	1 406 494	1 359 541	267 473
Factors				
Découverts bancaires	366 552		325 882	40 670
<b>Total</b>	<b>4 265 860</b>	<b>3 404 818</b>	<b>4 655 388</b>	<b>3 015 290</b>

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 700 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 433 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,5 M€ au 31 décembre 2010, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

*Echéancier des emprunts et dettes financières*

En €	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	2 707 147	1 099 862	1 607 285	
Lignes de Dailly et Factors	267 473	267 473		
Concours bancaires courants	40 670	40 670		
<b>Total</b>	<b>3 015 290</b>	<b>1 408 005</b>	<b>1 607 285</b>	<b>0</b>

### 3.3.8. Emprunts et dettes financières divers

*Tableau de variation des emprunts et dettes financières diverses*

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts et dettes financières diverses	1 599 883	890 000		2 489 883
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>1 599 883</b>	<b>890 000</b>		<b>2 489 883</b>

### 3.3.9. Détail de l'actif circulant

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Stocks	70 580	70 580		
Clients	8 059 682	6 841 037	1 218 645	
Avances et acomptes versés sur commande	24 917	24 917		
Autres créances	498 889	498 889		
Créances fiscales et sociales	1 892 488	1 892 488		
Comptes courants et associés	10 676 072		10 676 072	
Parts Antennes à recevoir	6 401 193	2 078 933	4 322 260	
Parts de co-production à recevoir	1 203 800	600 000	603 800	
Subventions et avances à recevoir	1 163 809	511 452	652 357	
Disponibilité	20 433	20 433		
Charges constatées d'avance	92 099	92 099		
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>30 103 962</b>	<b>12 630 828</b>	<b>17 473 134</b>	<b>0</b>

### 3.3.10. Détail des passifs courants

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 489 883		2 489 883	
Groupes et associés	2 213 881		2 213 881	
Parts de co-production sur séries en cours	944 155	250 632	693 523	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 480 666	5 704 380	4 776 286	
Dettes sociales et fiscales	1 576 371	1 576 371		
Autres dettes	2 944 880	211 016	2 733 864	
Produits constatés d'avance	7 712 959	1 865 892	5 847 067	
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 392	23 392		
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>28 386 187</b>	<b>9 631 683</b>	<b>18 754 504</b>	<b>0</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

### 3.3.11. Rémunérations en actions

#### *Plan d'options de souscription d'actions*

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions. Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

### *Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre*

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des actions gratuites autorisées, soit 210.000.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf. § 8.8). Les caractéristiques des actions gratuites ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi le nombre d'actions gratuites attribuées est-il porté à 34 712 actions au lieu de 210 000.

A la date d'arrêté des comptes, les attributaires d'actions gratuites ne remplissent plus les conditions pour rendre l'attribution de ces actions gratuites définitive.

### Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2010	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2010
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	110 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	4,36 €	Néant	110 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	34 712	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

Ce tableau retrace la situation au 31 décembre 2010. A la date d'arrêté des comptes, aucun de ces instruments dilutifs n'a été exercé ou ne reste encore exerçable.

#### 3.3.12. Effectif

L'effectif moyen de la période est de 25 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 23 personnes. Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

#### 3.3.13. Chiffre d'affaires

En K€	2010	2009
France	5 146	8 047
Export	885	952
<b>Total</b>	<b>6 031</b>	<b>8 999</b>

#### 3.3.14. Résultat financier

La perte financière de -1 461 K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, et des dépréciations de titres et comptes courants (288 K€).

#### 3.3.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de Millimages est essentiellement composé de la moins-value de cession des titres Gedeon (887 K€).

#### 3.3.16. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-3 384 244
Impôts sur les bénéfices	0
Résultat avant impôts	-3 384 244
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)	-959 721
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>-4 343 965</b>

A compter du 1er janvier 2009, il est formé un groupe d'intégration fiscale entre Millimages et PVG. Le déficit pré-intégration de Millimages s'élève à 12 625 K€. Le déficit d'ensemble est de 5 405 K€

### 3.3.17. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
<b>Provisions réglementées :</b>	
Amortissements dérogatoires	5 448 641
<b>Autres :</b>	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	51 066
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	
Provisions non déductibles	
<b>Total au 31/12/10</b>	<b>5 499 707</b>
Taux d'impôt normal	33 1/3
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 833 236

### 3.3.18. Résultat par action

en €	2010	2009
Nombre de titres	2 446 649	9 786 602
Résultat	-3 384 243	-6 021 936
<b>Résultat par action</b>	<b>-1,38</b>	<b>-0,62</b>

### 3.3.19. Engagements financiers

#### *Engagements donnés*

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	4 515	4 489
Avals, cautions et garanties données	2 251	1 686
Autres engagements donnés		
<b>Total</b>	<b>6 766</b>	<b>6 175</b>

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

#### *Engagements reçus*

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 12 K€ au 31 décembre 2010.

### 3.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Pas d'événements significatifs.

### 3.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Données chiffrées en K€

Nom de la société	Siren	Siège social	% détenu	Capital	Réserves et RAN	Compte courant	VNC titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	78,4	4 631	- 720	594	3 641	551	- 1 298
AMUSE FILMS SARL	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	34,0	45.7	-1 385	-5 820	20	8	-306
LA MAISON SAS	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	37,5	45.0	NC	0	17	NC	NC
MILLIFIN	445 388 675	12 bld de la Madeleine 75009 Paris	0,1	5097.0	-3 827	0	0	61	-399
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	100,0	K£ 0,1	K£ -547	-554	69	K£ 9	K£ 63
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles – USA	100,0	K\$ 10	K\$ 34	0	0	0	0
Spinal Images	512 026 477	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	39,5	44	-167	0	17	171	-452
PRO VIDEO GROUP	499 589 760	88, rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	100,0	37	-304	-673	61	1 369	11

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre.



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**



## Sommaire

---

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	1
<b>1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010 .....</b>	<b>5</b>
<b>2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2010 .....</b>	<b>7</b>
<b>3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>8</b>
<b>4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010 .....</b>	<b>9</b>
<b>5. LE GROUPE MILLIMAGES.....</b>	<b>10</b>
5.1. Présentation du groupe .....	10
5.2. Périmètre de consolidation .....	10
<b>6. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>11</b>
6.1. Evolutions du périmètre.....	11
6.2. Augmentation de capital de Millimages.....	12
6.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relation de Millimages dans Bac Majestic .....	12
6.4. Activité Cinéma.....	12
6.5. Activité animation .....	13
<b>7. REFERENTIEL COMPTABLE.....</b>	<b>13</b>
7.1. Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable .....	13
7.2. Bases de préparation des états financiers .....	15
7.3. Traitement de la cession de Gédéon Programmes.....	16
7.4. Consolidation .....	17
7.4.1. Filiales .....	17
7.4.2. Entreprises associées .....	17
7.4.3. Entités ad hoc : SOFICA MILLIFIN.....	17
7.5. Méthode de conversion des éléments en devises .....	18
7.5.1. Etats financiers des filiales étrangères.....	18
7.5.2. Opérations en devises.....	18
7.6. Regroupement d'entreprises .....	18
7.7. Goodwill .....	19
7.8. Immobilisations incorporelles .....	20
7.8.1. Programmes d'animation et audiovisuels.....	20
7.8.2. Films et droits audiovisuels de cinéma.....	21
7.8.3. Autres immobilisations incorporelles .....	21

7.9.	Immobilisations corporelles .....	21
7.10.	Participations mises en équivalence .....	22
7.11.	Immobilisations financières .....	22
7.12.	Stocks .....	22
7.13.	Clients et autres créances .....	23
7.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	23
7.15.	Provisions .....	23
7.16.	Engagements de retraite et assimilés .....	23
7.17.	Charges liées aux paiements en actions.....	24
7.18.	Impôts différés .....	24
7.19.	Evaluation des passifs financiers .....	24
7.20.	Bilan : Distinction courant / non courant.....	24
7.21.	Secteurs opérationnels.....	25
7.22.	Chiffre d'affaires.....	25
7.22.1.	Animation .....	25
7.22.2.	Films publicitaires.....	26
7.22.3.	Exploitation des films.....	26
7.23.	Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie .....	26
7.24.	Subventions .....	27
7.25.	Crédit d'impôt cinéma.....	27
7.26.	Coût de l'endettement financier net.....	27
7.27.	Résultat par action.....	27
<b>8.</b>	<b>ANALYSE DES POSTES DE BILAN .....</b>	<b>28</b>
8.1.	Immobilisations incorporelles .....	28
8.1.1.	Valeur brutes.....	28
8.1.2.	Amortissements et dépréciations .....	29
8.1.3.	Valeurs nettes .....	30
8.2.	Détail des goodwill.....	30
8.3.	Immobilisations corporelles .....	31
8.3.1.	Valeurs brutes .....	31
8.3.2.	Amortissements et dépréciations .....	31
8.3.3.	Valeurs nettes .....	31
8.4.	Participations dans des entreprises associées .....	31
8.5.	Actifs financiers .....	32
8.6.	Créances clients et autres créances .....	33
8.7.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	33
8.8.	Capital social de Millimages .....	34

8.9.	Provisions (dont avantages du personnel) .....	34
8.10.	Dettes financières .....	35
8.11.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	36
8.12.	Variation des flux de trésorerie.....	36
<b>9.</b>	<b>ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS .....</b>	<b>36</b>
9.1.	Chiffre d'affaires et production immobilisée .....	37
9.2.	Résultat Opérationnel courant.....	37
9.3.	Autres produits et charges opérationnelles .....	37
9.4.	Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises).....	37
9.5.	Coût de l'endettement financier net.....	38
<b>10.</b>	<b>ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL .....</b>	<b>38</b>
10.1.	Effectif.....	38
10.2.	Plan d'options de souscription d'actions.....	38
10.3.	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.....	39
10.4.	Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital .....	40
<b>11.</b>	<b>EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2010.....</b>	<b>40</b>
<b>12.</b>	<b>IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS .....</b>	<b>40</b>
<b>13.</b>	<b>ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....</b>	<b>41</b>
13.1.	Passifs éventuels.....	41
13.2.	Actifs éventuels.....	42
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....</b>	<b>42</b>
14.1.	Rémunérations des mandataires sociaux .....	42
14.2.	Autres opérations avec les parties liées .....	43
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE.....</b>	<b>43</b>
15.1.	Risque de liquidité .....	43
15.1.1.	Secteur Animation .....	43
15.1.2.	Secteur Cinéma.....	44
15.1.3.	Echéancier consolidé des dettes financières .....	44
15.2.	RISQUE DE TAUX .....	45
15.3.	Risque de change.....	47
15.4.	Risque juridique .....	48
15.5.	Risque sur actions .....	48

## 1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Goodwill	8.2	2 770	4 195
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	8.1	22 251	30 160
Autres immobilisations incorporelles	8.1	68	74
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		<i>25 089</i>	<i>34 430</i>
Immobilisations corporelles	8.3	171	976
Participations mises en équivalence	8.4		14
Actifs financiers	8.5	2 001	1 327
Créances clients et autres débiteurs	8.6	6 711	6 858
<b>Actif non courant</b>		<b>33 972</b>	<b>43 605</b>
Stock		438	1 063
Créances clients	8.6	8 347	13 349
Autres créances	8.6	20 075	20 033
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8.7	764	1 116
<b>Actif courant</b>		<b>29 624</b>	<b>35 561</b>
<b>Total actif</b>		<b>63 596</b>	<b>79 166</b>

PASSIF EN K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital	8.8	2 960	391
Réserves (part du Groupe)		-2 570	3 914
Résultat (part du Groupe)		-1 199	-3 492
<b>Capital émis et réserves</b>		<b>-808</b>	<b>813</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-268	-1 515
<b>Capitaux propres</b>		<b>-1 076</b>	<b>-702</b>
Emprunts et dettes financières	8.10	2 080	2 317
Autres Passifs non courants	8.11	15 740	16 570
Provisions à Long terme	8.9	1 976	1 960
Passifs d'impôt différé	12		145
<b>Passif non courant</b>		<b>19 796</b>	<b>20 992</b>
Emprunts et dettes financières	8.10	4 024	10 864
Provisions	8.9		0
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	8.11	40 853	48 012
<b>Passif courant</b>		<b>44 877</b>	<b>58 876</b>
<b>Total des Passifs</b>		<b>64 673</b>	<b>79 868</b>
<b>Total des Capitaux propres et des passifs</b>		<b>63 596</b>	<b>79 166</b>

## 2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Note	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires et Subventions	9.1	14 297	21 984
Autres produits de l'activité		1 250	271
Production immobilisée et stockée		5 747	4 697
Achats et charges externes		-14 437	-14 022
Charges de personnel		-3 355	-5 239
Impôts, taxes et versements assimilés		-193	-260
Amortissements et provisions nets		-8 614	-11 749
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>9.2</b>	<b>-5 305</b>	<b>-4 318</b>
Autres produits et charges opérationnels	9.3	95	-189
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-5 210</b>	<b>-4 507</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		377	242
Coût de l'endettement financier brut		-727	-843
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>9.5</b>	<b>-350</b>	<b>-601</b>
Autres produits et charges financiers		37	10
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-134	-147
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>-5 656</b>	<b>-5 245</b>
Impôt sur le résultat	12	-	-
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>-5 656</b>	<b>-5 245</b>
<b>Résultat net des activités cédées</b>	<b>7.3</b>	<b>1 262</b>	<b>229</b>
<b>Résultat net</b>		<b>-4 394</b>	<b>-5 016</b>
Résultat net de la période attribuable au groupe		-1 199	-3 492
Résultat net de la période attribuable aux intérêts non contrôlants		-3 195	-1 524
<b>Résultat net (Part du Groupe) par action</b>			
Nombre moyen d'actions en circulation		9 786 602	9 786 602
Résultat net par action des activités poursuivies		-0.23	-0.37
Résultat net par action des activités cédées		0.11	0.02
Résultat net par action		-0.12	-0.36
<b>Résultat net (Part du Groupe) dilué par action</b>			
Nombre potentiel moyen d'actions		9 786 602	9 884 604
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		-0.23	-0.37
Résultat net dilué par action des activités cédées		0.11	0.02
Résultat dilué net par action		-0.12	-0.35

*Les données 2009 ont été retraitées des données Gedeon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat net des activités cédées (cf. note 7.3)*

Etat du résultat global	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé	-4 394	-3 903
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités poursuivies)		-18
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités en cours de cession)		
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>-4 394</b>	<b>-3 921</b>
<i>dont part du groupe</i>	<i>-1 199</i>	<i>-2 397</i>
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>-3 195</i>	<i>-1 524</i>

### 3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
<b>Soldes au 31/12/08</b>	<b>391</b>	<b>19 792</b>	<b>2 250</b>	<b>-2 279</b>	<b>20 142</b>	<b>2 694</b>	<b>22 836</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-15 452	15 452	0		0
Variation de périmètre			2		2	8	10
Augmentation de capital	1	32			33		33
Paiements en actions			18		18		18
Divers (dont écart conversion)			-34		-34		-34
Résultat de l'exercice N (groupe)				-3 492	-3 492		-3 492
Résultat de l'exercice N (minoritaires)					0	-1 523	-1 523
<b>Soldes au 31/12/09</b>	<b>392</b>	<b>19 824</b>	<b>-15 911</b>	<b>-3 492</b>	<b>812</b>	<b>-1 515</b>	<b>-703</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-3 492	3 492	0	0	0
Variation de périmètre (a)			-3 379		-3 379	3 441	62
Augmentation de capital	2 960	-18 445	18 445		2 960	1 001	3 961
Réduction de capital	-392		392				
Titres en Auto Contrôle			25				
Résultat de l'exercice N				-1 199	-1 199	-3 195	-4 394
Divers (dont écart conversion)			-27		-27		-27
<b>Soldes au 31/12/10</b>	<b>2 960</b>	<b>1 378</b>	<b>-3 947</b>	<b>-1 199</b>	<b>-808</b>	<b>-268</b>	<b>-1 076</b>

Cette ligne rend compte de l'impact IFRS de l'évolution du pourcentage de détention dans Bac Majestic (cf. §6.3).

#### 4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

	Note	31.12.10	31.12.09
<b>Opérations d'exploitation</b>			
<b>Résultat net des activités</b>		<b>-1 199</b>	<b>-3 492</b>
<i>dont résultat net des activités cédées</i>		<i>1 262</i>	<i>229</i>
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>		<i>-2 461</i>	<i>-3 721</i>
Charge d'impôt		0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 601	11 749
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		0	18
Résultat des minoritaires		-3 195	-1 523
Résultat des sociétés mises en équivalence		134	147
Résultat net des cessions d'immobilisations		630	189
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		10 817	5 383
<b><i>Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)</i></b>		<b>16 987</b>	<b>15 963</b>
<b><i>Opérations d'exploitation (activités en cours de cession)</i></b>		<b>1 540</b>	<b>2 547</b>
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>17 328</b>	<b>15 018</b>
<b>Opérations d'investissement (activités poursuivies)</b>			
Acquisitions et cessions d'immobilisations	8.2 à 8.4	-7 765	-6 513
Variation des dettes sur immobilisations		-6 282	1 785
Incidence des variations de périmètre		-199	-28
<b><i>Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)</i></b>		<b>-14 246</b>	<b>-4 756</b>
<b><i>Opérations d'investissement (activités cédées)</i></b>		<b>-1 137</b>	<b>-5 777</b>
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-15 383</b>	<b>-10 533</b>
<b>Opérations de financement (activités poursuivies)</b>			
Augmentation de capital	8.8	0	41
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
Rachats et reventes d'actions propres		25	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	8 450	7 516
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	-10 981	-12 306
Variation des prêts et dépôt de garantie		300	-140
<b><i>Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)</i></b>		<b>-2 206</b>	<b>-4 889</b>
<b><i>Opérations de financement (activités cédées)</i></b>		<b>235</b>	<b>-140</b>
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-1 971</b>	<b>-5 023</b>
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)</b>		<b>-26</b>	<b>-538</b>
Trésorerie d'ouverture		593	1 131
Variation de la trésorerie provenant des activités poursuivies		-551	-588
Variation de la trésorerie provenant des activités cédés		74	54
Trésorerie de clôture		567	593
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>		<i>491</i>	<i>-492</i>
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>		<i>76</i>	<i>942</i>
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités cédés</i>			<i>174</i>



## 5. LE GROUPE MILLIMAGES

### 5.1. Présentation du groupe

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt  
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a. et BAC FILMS s.a).

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0010973479)

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

### 5.2. Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>Société-Mère : MILLIMAGES</b>	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	<b>100</b>	
<b>Sociétés françaises :</b>				
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34	MEE
MILLIFIN Sa	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	0,10	Intégration Globale
BAC MAJESTIC Sa	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	78,4	Intégration Globale
BAC FILMS Sa	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	78,4	Intégration Globale
PVG SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	100	Intégration Globale
Spinal Images SAS	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	512 026 477	39,50	MEE
<b>Sociétés étrangères :</b>				
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant la Sofica Millifin. Cette société a été considérée comme

une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquérir l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, a été comptabilisé en dettes sur immobilisations, en passif courant. Au 31 décembre 2010, cette dette vis-à-vis des actionnaires de la SOFICA s'élève à 4 332 K€. Les demandes de rachat d'actions reçues à ce jour par la SOFICA s'élèvent à 2,5 M€ euros.

La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

## **6. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

---

### **6.1. Evolutions du périmètre**

#### **Cession de Manny Films**

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés le 30 juin 2010 générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

#### **Cession de Gedeon Programmes**

Millimages a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, a été intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

La société Gedeon programmes est donc déconsolidée à effet 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour la présentation des comptes au 31 décembre 2010 cf. note 7.3.

#### **Cession de Biloba**

La participation de Millimages dans Biloba Films a été cédée le 29 octobre 2010 à sa valeur comptable, soit 15 K€, sans incidence significative sur les comptes.

#### **Acquisition de 39,5 % de Spinal Images**

Le 29 octobre 2010, Millimages a acquis 39,5 % de Spinal Images, au prix du nominal, soit 15 K€. Spinal Images (The Picture Factory) est une banque d'images vidéo française online représentant les fonds de rushes des maisons de production françaises telles que GEDEON Programmes, MC4, Point du Jour, Eclectic Productions, etc ... soit plus de 30 000 heures de rushes disponibles.

## **6.2. Augmentation de capital de Millimages**

La société Millimages a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) assainir son bilan, (iii) augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de la société est à ce jour de 2.960.445,29 euros et est divisé en 2.446.649 actions de 1,21 euro de nominal. (voir note 8.8)

En outre, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 135,88 euros.

## **6.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relation de Millimages dans Bac Majestic**

La société Bac Majestic a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à se recapitaliser afin (i) d'augmenter ses capacités financières pour financer son activité, (ii) assainir son bilan, (iii) augmenter la valeur nominale de ses actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi lui redonner une visibilité boursière.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations :

- le capital de Bac Majestic s'est trouvé porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.
- Millimages détient désormais 78,4% du capital de Bac Majestic.

## **6.4. Activité Cinéma**

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 3,3 M€ au 31 décembre 2010 représentant 0,9 million d'entrées et 9 films, contre 6 M€ en 2009, pour 1,9 million d'entrées et 12 films. Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

- *Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo* s'établit à 2,3 M€ en 2010 contre 3,3 M€ en 2009.
- *Le chiffre d'affaires de la distribution TV* s'établit à 1,4 M€ en 2010 contre 2,6 M€ en 2009.
- *Le chiffre d'affaires Ventes Internationales* s'élève à 0,3 M€ en 2010 contre 0,6 M€ en 2009.

Les films sortis en 2010 sont les suivants :

- *Disgrace*
- *Fleur du désert*
- *Lignes de front*
- *La comtesse*
- *Eyes of war*
- *D'amour et d'eau fraîche*
- *Be bad !*
- *Captifs*
- *Welcome to the Rileys*

Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films, avec un objectif de nombre d'entrées salle de 1,2 million, correspondant à un line-up plus adapté aux attentes du public. Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre, après « Le marchand de sable », sortiront « Une pure affaire » le 2 mars, une comédie d'Alexandre Coffre avec François Damians et Pascale Arbillot, ainsi que « Derrière les murs », avec Laeticia Casta, premier film français en 3D.

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

## 6.5. Activité animation

La période a été marquée par les livraisons de Simsalla Grimm 2 et d'une partie de Nuts Nuts Nuts et de Diego Oasis.

La production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, est abandonnée au 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Enfin, la société développe une activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles : une première application (« Didou apprend-moi ») sera lancée sur Ipad au cours du premier semestre.

## 7. REFERENTIEL COMPTABLE

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Millimages le 29 avril 2011, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011.

### 7.1. Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable

Les comptes consolidés de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 du Groupe MILLIMAGES sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) au 31 décembre 2010, tel qu'adopté par l'Union Européenne, et disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2009.

### **Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1er janvier 2010**

Le groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB et l'IFRIC, et approuvées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont les suivantes :

- IAS 27 amendée- états financiers consolidés et individuels : appliquée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 révisée - première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 amendement - exemptions complémentaires pour les premiers adoptants : sans incidence sur les comptes
- IFRS 2 amendement – Transactions intragroupe fondées sur des actions et réglées en trésorerie : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 15 –contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Améliorations annuelles des IFRS : sans incidence sur les comptes

### **Textes d'application obligatoire postérieurement au 1er janvier 2010 et non appliqués par anticipation**

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Il s'agit de :

- IAS 24 révisée : informations relatives aux parties liées : sans incidence sur les comptes ;
- Amendement d'IAS 32 – classement des droits de souscription émis : sans incidence sur les comptes
- IFRS 9 – classification et évaluation des actifs et passifs financiers : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 amendement – exemption limitée à la présentation d'informations comparatives à IFRS 7 : sans incidence sur les comptes
- IFRS 7 amendement – information à fournir en matière de transfert d'actifs financiers : sans incidence sur les comptes

- IFRIC 14 amendement – paiements anticipés des exigences de financement minimal : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 19 – extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres : sans incidence sur les comptes

### **Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010**

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS approuvé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

## **7.2. Bases de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements et dépréciations éventuelles des « Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles », lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à nos activités (TV, Vidéo, ...)
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses des taux de croissance et d'actualisation..

### **Continuité d'exploitation**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin (cf. § 5.2).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### 7.3. Traitement de la cession de Gédéon Programmes

La société Gédéon Programmes cédée le 2 août 2010 (cf. §6.1) constituait le secteur opérationnel « Documentaires ».

Le résultat de Gédéon Programmes (totalité du secteur opérationnel « Documentaires ») est présenté sur une seule ligne dans l'Etat du résultat global (résultat net des activités cédées), tant pour les 6 premiers mois de 2010 que pour les 12 mois de 2009. Ce montant recouvre le résultat net après impôt de Gédéon Programmes au titre de la période considérée, ainsi que, en 2010, le résultat de cession effectif de la société.

L'analyse de ce montant unique est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.10			31.12.09		
	Résultat global (12 mois)	Activité cédée (6 mois)	Résultat des activités poursuivies	Résultat global (12 mois)	Activité cédée (12 mois)	Résultat des activités poursuivies
<b>Chiffre d'affaires et Subventions</b>	17 952	3 655	14 297	29 569	7 585	21 984
Autres produits de l'activité	1 262	12	1 250	314	43	271
Production immobilisée et stockée	10 183	4 436	5 747	12 177	7 480	4 697
Achats et charges externes	-16 702	-2 265	-14 437	-17 996	-3 974	-14 022
Charges de personnel	-5 661	-2 306	-3 355	-9 233	-3 994	- 5 239
Impôts, taxes et versements assimilés	-257	-64	-193	-407	-147	-260
Amortissements et provisions nets	-11 311	-2 697	-8 614	-18 295	-6 546	-11 749
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 4 534</b>	<b>771</b>	<b>-5 305</b>	<b>-3 871</b>	<b>447</b>	<b>-4 318</b>
Autres produits et charges opérationnels	826	731(a)	95	-234	-45	-189
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-3 708</b>	<b>1 502</b>	<b>-5 210</b>	<b>-4 105</b>	<b>402</b>	<b>-4 507</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	377	-	377	271	29	242
Coût de l'endettement financier brut	-786	-59	-727	-1 035	-192	-843
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-409</b>	<b>-59</b>	<b>-350</b>	<b>-764</b>	<b>-163</b>	<b>-601</b>
Autres produits et charges financiers	47	10	37	14	4	10

Charge d'impôt	-191	-191	-	-14	-14	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-133	-	-133	-147	-	-147
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>-4 394</b>	<b>1 262</b>	<b>-5 656</b>	<b>-5016</b>	<b>229</b>	<b>-5 245</b>
Impôt sur le résultat	-	-	-			
<b>Résultat net</b>	<b>-4 394</b>	<b>1 262</b>	<b>-5 656</b>	<b>-5016</b>	<b>229</b>	<b>-5 245</b>
<b>(a) Détail des autres produits et charges opérationnels</b>						
<b>Plus-value de cession</b>		<b>725</b>			<b>-</b>	
<b>Autres</b>		<b>6</b>			<b>-45</b>	
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>		<b>731</b>			<b>-45</b>	

## 7.4. Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

### 7.4.1. Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

### 7.4.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles Millimages exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

### 7.4.3. Entités ad hoc : SOFICA MILLIFIN

Le Groupe a créé une entité ad hoc pour réaliser des opérations commerciales et d'investissements. Le Groupe ne détient aucune participation significative directe ou indirecte dans le capital de cette entité. Cette entité est consolidée sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité. Suite à cette analyse, il a été considéré que le Groupe



perçoit la majorité des bénéfices des activités et des actifs nets de cette entité, est exposé aux risques liés aux activités de cette entité et conserve la majorité des risques résiduels ou liés à la propriété de cette entité.

## **7.5. Méthode de conversion des éléments en devises**

### **7.5.1. Etats financiers des filiales étrangères**

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés et dans l'Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

### **7.5.2. Opérations en devises**

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

## **7.6. Regroupement d'entreprises**

### **Regroupements d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

- Tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,
- En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère.
- Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

En vertu du §28 d'IAS 27 révisée, le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

### **Regroupements d'entreprises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, Millimages a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars 2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas,
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable,
- les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires négatifs étaient quant eux pris en charge par la mère.

## **7.7. Goodwill**

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des goodwills, immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwills.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants. La valeur

recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste « Participations mises en équivalence ».

## **7.8. Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Cette procédure d'impairment s'applique aux immobilisations incorporelles en exploitation comme aux immobilisations incorporelles en cours.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

### **7.8.1. Programmes d'animation et audiovisuels**

Les coûts de production des séries et films d'animation sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23.) ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les dépréciations des programmes d'animation sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

### **7.8.2. Films et droits audiovisuels de cinéma**

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette de l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

### **7.8.3. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

## **7.9. Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans

- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

### 7.10. Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne. Conformément à IAS 28 § 30, lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où l'investisseur a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée

### 7.11. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

### 7.12. Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### **7.13. Clients et autres créances**

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

### **7.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

### **7.15. Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### **7.16. Engagements de retraite et assimilés**

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2010.

### **7.17. Charges liées aux paiements en actions**

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution.

#### **Règles spécifiques à la première adoption des IFRS**

Le groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, retraité les plans de souscription d'actions dont la date d'attribution est antérieure au 7 novembre 2002 et dont les droits sont définitivement acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **7.18. Impôts différés**

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

### **7.19. Evaluation des passifs financiers**

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale (déduction faite des coûts de transaction), puis au coût amorti.

### **7.20. Bilan : Distinction courant / non courant**

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

En particulier, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes relatifs aux sociétés mises en équivalence. Les provisions pour risques et charges sont considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

## **7.21. Secteurs opérationnels**

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition des principaux décideurs opérationnels. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteur opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

En application de la norme IFRS 8, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma

## **7.22. Chiffre d'affaires**

### **7.22.1. Animation**

- a) Chiffre d'Affaires du catalogue



Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

b) Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

### **7.22.2. Films publicitaires**

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

### **7.22.3. Exploitation des films**

#### **Salles France**

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.

#### **Télévision France**

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

#### **International**

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

#### **Vidéo France**

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan.

## **7.23. Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie**

### **■ Production et Distribution cinéma**

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

- Animation

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

#### **7.24. Subventions**

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent. Pour ce qui concerne l'animation, elles sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs

#### **7.25. Crédit d'impôt cinéma**

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la livraison aux chaînes des programmes produits.

#### **7.26. Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

#### **7.27. Résultat par action**

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutive attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

## 8. ANALYSE DES POSTES DE BILAN

### 8.1. Immobilisations incorporelles

#### 8.1.1. Valeur brutes

En K€	31/12/2008						31/12/2009						31/12/2010					
	31/12/2008	Aug.	Divers	Trans- fert	Var. péri mètre	Dim.	31/12/2009	Aug.	Divers	Trans fert	Var. péri mètre	Dim	31/12/2010					
Droit au bail	45		0				45						45					
Goodwill	5 655	30			-1 217	-127	4 341				-1 306		3 035					
Animations en exploitation	78 574	20		9 642	169	-2 629	85 776	340	418	4 668		-150	91 352					
Animations en cours	9 279	4 527		-9 642			4 164	5 704		-4 668			5 200					
Cinéma : Films en exploitation	189 498	774		5 110			195 382	487		1 472		45 507	151 834					
Cinéma : Films en projet	9 417	405		-5 110			4 712	1 099		-1 472			4 339					
Documentaires en exploitation	63 907	3 978	3	3 381		-1 836	69 433	2 292		1 155	-71 659	1 221	0					
Documentaires en cours	3 418	3 469	-93	-3 381		-195	3 218	2 144		-1 155	-4 207		0					
Masters : en exploitation	77	6					83						83					
Masters : en cours	48						48						48					
Droits finis		170					170				-170		0					
Droits : en cours		170					170				-170		0					
Investissements Sofica MILLIFIN immobilisations incorporelles	4 588						4 588						4 588					
	1 210	61			-169	-6	1 096	29			-15		1 110					
<b>Total Général</b>	<b>365 716</b>	<b>13 610</b>	<b>-90</b>	<b>0</b>	<b>-1 217</b>	<b>-4 793</b>	<b>373 226</b>	<b>12 095</b>	<b>418</b>	<b>0</b>	<b>-77 527</b>	<b>46 578</b>	<b>261 634</b>					

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

## 8.1.2. Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2008			Compte à compte	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/2009			Divers	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/2010
	31/12/2008	Aug.	Var. périmètre				Aug.	Var. périmètre					
Droit au bail	0						0						0
Goodwill	145						145	120					265
Animations en	72 355	5 518	143		0	-500	77 516	4 896					82 412
Animations en cours	0	291					291						291
Cinéma : Films en	182 466	5 212		144	0		187 822	3 417			44 621		146 618
Cinéma : Films en projet	1 592			-284	0		1 308						1 308
Documentaires : en	59 635	6 458		0			66 093	2 639	-68 732				0
Documentaires : en cours	336	23					359		-359				0
Masters : en exploitation	20	22					42			2			44
Masters : en cours	0	53					53	20		-2			71
Droits finis	0	13					13		-13				0
Investissements Sofica MILLIFIN	3 327	759					4 086	363					4 449
Autres immobilisations incorporelles	1 187	24	-143	0			1 068	34	-15				1 087
<b>Total</b>													
<b>Général</b>	<b>321 063</b>	<b>18 373</b>	<b>0</b>	<b>-140</b>	<b>0</b>	<b>-500</b>	<b>338 796</b>	<b>11 489</b>	<b>-69 119</b>	<b>76</b>	<b>44 621</b>		<b>236 545</b>

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

### 8.1.3. Valeurs nettes

En K€	31/12/10 Net	31/12/09 Net
Droit au bail	45	45
Goodwill	2 770	4 196
Animations en exploitation	8 940	8 260
Animations en cours	4 909	3 873
Cinéma : Films en exploitation	5 216	7 560
Cinéma : Films en projet	3 031	3 404
Documentaires en exploitation	-	3 340
Documentaires : en cours	-	2 859
Masters : en exploitation	12	32
Masters : en cours	4	4
Droits finis		157
Droits : en cours		170
Investissements Sofica MILLIFIN	139	502
Autres immobilisations incorporelles	23	28
<b>Total Général</b>	<b>25 089</b>	<b>34 430</b>

La colonne « Variation de périmètre » correspond majoritairement à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

### 8.2. Détail des goodwill

En K€	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
Gédéon Programmes	1 426		1 426	-
Bac Majestic	2 742			2 742
PVG	28			28
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 196</b>	<b>0</b>	<b>1 426</b>	<b>2 770</b>

Sur l'exercice précédent, les goodwill se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/08	Augmentation	Diminution	31/12/09
Gédéon Programmes	1 426			1 426
Bac Majestic	2 869		-12	2 742
PVG	28	1		28
Zoolookids	202		-202	0
UFG	985		-985	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 510</b>	<b>0</b>	<b>-1 315</b>	<b>4 196</b>

Les goodwill sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation des goodwill s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données de budget 2011 et par la suite un taux de croissance nul des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 9 %. Une hypothèse alternative à 8,5% pour le taux d'actualisation et à 1% pour le taux de croissance à l'infini a également été testée.

Les tests de dépréciation auxquels ces goodwill ont été soumis, conformément à la méthode exposée ci-dessus, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 Décembre 2010.

### 8.3. Immobilisations corporelles

#### 8.3.1. Valeurs brutes

En K€	31/12/2008	+	-	Variation Périètre	31/12/2009	+	-	Variation Périètre	31/12/2010
Autres immobilisations corporelles	1 640	709	-64	0	2 285	65	0	-1 266	1 084
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 640</b>	<b>709</b>	<b>-64</b>	<b>0</b>	<b>2 285</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>- 1 266</b>	<b>1 084</b>

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

#### 8.3.2. Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009	+	Variation Périètre	-	31/12/2010
Autres immobilisations corporelles	1 203	169	-63	1 309	151	-547	-	913
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 203</b>	<b>169</b>	<b>-63</b>	<b>1 309</b>	<b>151</b>	<b>-547</b>	<b>0</b>	<b>913</b>

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

#### 8.3.3. Valeurs nettes

En K€	31/12/2009	31/12/2010		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	976	1 084	913	171
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>976</b>	<b>1 084</b>	<b>913</b>	<b>171</b>

Toutes les immobilisations sont situées en France.

### 8.4. Participations dans des entreprises associées

En K€	31/12/09	31/12/10
Manny Films	6	0
Amuse Films	0	0
Biloba	8	0
Spinal Images	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
<b>Sociétés concernées</b>		
Amuse Films	-135	-104
Spinal Images	-	-30
Manny Films	-3	-
Biloba	-8	-
<b>Total Général</b>	<b>-146</b>	<b>-134</b>

La provision relative à la situation nette négative de Amuse Films et Spinal Images est comptabilisée en provisions (§ 8.9).

Montants agrégés des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-10 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Spinal Images	-34	254	-620	1 242
Amuse Films	-940	106	-306	14 766
<b>Total Général</b>	<b>-974</b>	<b>360</b>	<b>-926</b>	<b>16 008</b>

Pour rappel, à fin 2009, ces montants étaient les suivants :

31-déc-09 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Manny Films	19	4	-12	407
Amuse Films	-1 340	2 143	-398	10 379
Biloba	24	0	-23	583
<b>Total Général</b>	<b>-1 297</b>	<b>2 147</b>	<b>-433</b>	<b>11 369</b>

## 8.5. Actifs financiers

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009	+	Variation Périmètre	-	31/12/2010	En K€
<b>Valeur brute</b>									<b>Valeur brute</b>
Titres non consolidés	61	5	16	50	47			97	Titres non consolidés
Dépôt & cautionnements	1 175	74	26	1 223	1 229	-82	495	1 875	Dépôt & cautionnements
Divers	6	50	1	55			26	29	Divers
<b>Valeur Brute</b>	<b>1 242</b>	<b>129</b>	<b>43</b>	<b>1 328</b>	<b>1 276</b>	<b>-82</b>	<b>521</b>	<b>2 001</b>	<b>Valeur Brute</b>
Dépréciations	28		-28	0	0	0	0	0	Dépréciations
<b>Valeur Nette</b>	<b>1 214</b>	<b>129</b>	<b>15</b>	<b>1 328</b>	<b>1 276</b>	<b>-82</b>	<b>521</b>	<b>2 001</b>	<b>Valeur Nette</b>

## 8.6. Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2010, les répartitions des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	Actifs courants	Dépréciation Actifs Courants	Total Actifs Courants	Actifs non courants	Dépréciations Actifs non courants	Total Actifs non courants	Montant Net 31/12/10	Montant Net 31/12/09
Créances Clients	8 406	-58	8 348	3 652	-1 987	1 665	10 013	14 797
Autres Créances <sup>(1)</sup>	20 091	-16	20 075	7 341	-634	6 707	26 782	25 441
<b>Total Général</b>								
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>	5 354		5 354				5 354	5 117
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	8		8				8	264
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	106		106				106	241
<i>Comptes courants</i>	2 569	-16	2 553	7 341	-634	6 707	9 260	5 409
<i>Créances diverses</i>	1 284		1 284				1 284	3 202
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	185		185				185	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	667		667				667	569
<i>Parts Antennes à recevoir</i>	6 401		6 401				6 401	8 207
<i>Parts de coproduction à recevoir</i>	1 204		1 204				1 204	2 389
<i>Subvention à recevoir</i>	2 313		2 313				2 313	43

Les créances clients dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité. Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Les comptes courants enregistrent les transactions avec les sociétés mises en équivalence dont Amuse Films à hauteur de 5 820K€ au 31 décembre 2010.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

## 8.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
SICAV Monétaires	691	38
Disponibilités	73	1 078
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>1 116</b>



## 8.8. Capital social de Millimages

Le capital social de Millimages a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

La période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros à raison d'une action nouvelle pour quatre droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 DPS).

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription le 5 janvier 2011, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 391.464,08 € à 2.960.445,29 € et est divisé en 2 446 649 actions de 1,21 euros de nominal.

Au 31 décembre 2010, Millimages ne détient plus d'actions d'autocontrôle.

Une information relative aux titres donnant accès au capital est détaillée à la note 10 de ce document.

## 8.9. Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2010
Engagements de retraite	61	-9	55		60	47
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence (cf. § 9.4)	456	0	236	0	0	692
Provisions pour risques	1 443	0	50	214	33	1 237
<b>Total Général</b>	<b>1 960</b>	<b>-9</b>	<b>346</b>	<b>214</b>	<b>93</b>	<b>1 976</b>

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2008	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2009
Engagements de retraite	54	68		-61	61
Provisions pour risques	1 722	33	-51	-261	1 443
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence (cf. § 8.4)	1 465	141	-1 150		456
<b>Total Général</b>	<b>3 241</b>	<b>242</b>	<b>-1 201</b>	<b>-322</b>	<b>1 960</b>

## 8.10. Dettes financières

En K€	31/12/2009	+	Variation de Périmètre		31/12/2010
			-		
Emprunts bancaires	8 116	4 008	-1 740	5 889	4 495
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Lignes de Dailly & Factors	4 543	4 442	-2 481	5 092	1 412
Concours bancaires courants	523	22	-31	318	196
<b>Total Général</b>	<b>13 182</b>	<b>8 472</b>	<b>-4 253</b>	<b>11 299</b>	<b>6 103</b>

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

Sur l'exercice précédent :

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	7 428	3 465	-5 474	5 419
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC)	3 146	1 930	-2 379	2 697
Emprunts et dettes financières diverses	9		-9	0
Loi DAILLY	6 027	9 964	-12 244	3 747
Factors	1 017	9 557	-9 778	796
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	5	120		125
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	339	59		398
<b>Total Général</b>	<b>17 971</b>	<b>25 095</b>	<b>-29 884</b>	<b>13 182</b>

Les taux et conditions sont détaillés dans la note 15 « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note 13 ci-après.

## 8.11. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2009	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2010
Avances et acomptes reçus	62		62	23	0	23
Emprunts & Dettes conditionnées	612	2 828	3 440	464	4 155	4 619
Dettes d'exploitation	12 020	3 053	15 073	11 516	4 467	15 983
Parts co-pro et Pré-achat	3 237		3 237	912		912
Dettes fiscales et sociales	6 954	0	6 954	5 084		5 084
Dettes sur immobilisations (1)	11 651	4 162	15 813	13 769		13 769
Autres dettes	4 157	624	4 781	3 180	86	3 266
Comptes de régularisation (2)	9 318	5 903	15 221	5 829	7 032	12 861
<b>Total Général</b>	<b>48 011</b>	<b>16 570</b>	<b>64 581</b>	<b>40 853</b>	<b>15 740</b>	<b>56 954</b>

(1) dont l'engagement de rachat de la SOFICA (cf. § 5.2).

(2) Cette ligne est constituée essentiellement de PCA

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

## 8.12. Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	764	1 116	1 475
Concours bancaires courants	-196	-523	-344
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>593</b>	<b>1 131</b>

## 9. ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, et comme indiqué au paragraphe 7.21, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma

Le segment opérationnel « Documentaires » a été abandonné avec la cession de Gedeon Programmes.

## 9.1. Chiffre d'affaires et production immobilisée

Chiffres d'affaires en K€	2010	2009
Animation	6 603	9 001
Cinéma	7 694	12 983
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>14 297</b>	<b>21 984</b>
Activités non poursuivies (documentaire)	3 655	7 585
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>17 952</b>	<b>29 569</b>

Production immobilisée en K€	2010	2009
Animation	5 704	4 697
Cinéma	43	0
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>5 747</b>	<b>4 697</b>
Activités non poursuivies (documentaire)	4 436	7 480
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>10 183</b>	<b>12 177</b>

## 9.2. Résultat Opérationnel courant

En K€	2010	2009
Résultat activité Cinéma	-2 198	-1 674
Résultat activité Animation	-3 107	-2 644
<b>Résultat Opérationnel courant Activités poursuivies</b>	<b>-5 305</b>	<b>-4 318</b>
Résultat Activités non poursuivies (documentaire)	771	447
<b>Total</b>	<b>-4 534</b>	<b>-3 871</b>

## 9.3. Autres produits et charges opérationnelles

En K€	2010	2009
Produits des cessions d'immobilisations financières	30	472
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	65	-706
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>-234</b>

## 9.4. Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL 2010	TOTAL 2009
Dotations	11 454	238	346	12 038	18 710

Reprises			-307	-307	-415
<b>IMPACT NET</b>	<b>11 454</b>	<b>238</b>	<b>-39</b>	<b>11 731</b>	<b>18 295</b>

## 9.5. Coût de l'endettement financier net

En K€	2010	2009
<b>Produits sur endettement financier</b>		
Intérêts	252	233
Cession de Sicav		0
Gains de change		0
Divers	125	38
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>271</b>
<b>Charges sur endettement financier</b>		
Intérêts des emprunts et Dailly	259	797
Pertes de change	0	0
Divers	166	149
Intérêts sur C/C	302	87
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>1 033</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-350</b>	<b>-762</b>

La contribution des activités Animation au coût de l'endettement financier net à fin 2010 s'élève à - 236K€.

La contribution des activités Cinéma au coût de l'endettement financier net à fin 2010 s'élève à -114 K€.

## 10. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

### 10.1. Effectif

L'effectif permanent moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2010	2009
MILLIMAGES S.A.	22	27
AMUSE FILMS	1	2
BAC FILMS	11	17
GEDEON	NA	22
PVG	5	7
MILLIMAGES UK	0	0
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>75</b>

### 10.2. Plan d'options de souscription d'actions

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf § 8.8). Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

### **10.3. Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des actions gratuites autorisées, soit 210.000.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf. § 8.8). Les caractéristiques des actions gratuites ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi le nombre d'actions gratuites attribuées est-il porté à 34 712 actions au lieu de 210 000.

A la date d'arrêté des comptes, les attributaires d'actions gratuites ne remplissent plus les conditions pour rendre l'attribution de ces actions gratuites définitive.

## 10.4. Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2010	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2010
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	110 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	4.36 €	Néant	110 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	34 712	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

Ce tableau retrace la situation au 31 décembre 2010. A la date d'arrêté des comptes, aucun de ces instruments dilutifs n'a été exercé ou ne reste encore exerçable.

## 11. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2010

La société n'a pas identifié d'événement significatif postérieurement à la clôture.

## 12. IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considérée comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2010	2009
Résultat consolidé avant impôt	-1 199	-3 478
Résultat des minoritaires	-3 195	-1 523
Résultat des sociétés mises en équivalence	134	147
Résultat comptable avant impôt	-4 260	-4 854
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>-1 420</b>	<b>-1 618</b>
Déficits non activés (1)	2 140	1 738
Différences permanentes	-380	130
Divers	-8	-4
<b>Impôt observé</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>

**Société dont le résultat est non fiscalisé (1) : Déficits non activés par prudence**

PALIER BAC MAJESTIC	- 3 613
MILLIMAGES SA	- 2 421
SPINAL IMAGES	0
MILLIMAGES UK	0
PVG	0
MILLIFIN	-389
<b>TOTAL Base IS</b>	<b>-6 423</b>
<i>Impôts différés actifs correspondants (33,33%)</i>	<i>2 140</i>

- Détail de la charge d'impôt :

En K€	2010	2009
Impôts sur les bénéfices	0	131
Impôts différés actifs et passifs (nets)	0	-145
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>

- Détail des impôts différés actifs et passifs :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	1 899	1 899	0
Gédéon Programmes (2)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 899</b>	<b>1 899</b>	<b>-0</b>

Pour rappel, en 2009, ces montants étaient les suivants :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	2 219	2 219	0
Gédéon Programmes (2)	348	494	-145
<b>Total</b>	<b>2 567</b>	<b>2 713</b>	<b>-145</b>

(1) Les IDA de Millimages résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

(2) Les ID nets de Gédéon Programmes résultent de la réévaluation du catalogue opérée dans le cadre de la prise de contrôle de cette société en janvier 2007.

Le montant net des actifs d'impôts différés du groupe non constatés dans les comptes est estimé au 31 décembre 2010 à 20,7 M€.

## 13. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

### 13.1. Passifs éventuels

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	5 244	6 973
Avals, cautions et garanties données	1 317	1 686



Autres engagements donnés	0	0
<b>Total</b>	<b>6 602</b>	<b>8 700</b>
* Dont Gédéon Programmes	0	1 514

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir générés par l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

### 13.2. Actifs éventuels

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 88 K€ au 31 décembre 2010.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions et soldes entre parties liées avec d'autres entités d'un groupe sont mentionnés dans les états financiers de l'entité. Les transactions et soldes entre parties liées intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

### 14.1. Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
Avantages à court terme	529	380
Avantages postérieurs à l'emploi	8	1
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	18	0
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>381</b>

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2010, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

## 14.2. Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de Millimages sont, soit les sociétés consolidées par mise en équivalence (Amuse Films, Spinal Images), soit les dirigeants (Jonathan PEEL, la famille LENER, la société KMM, holding familiale, et la SCI Bois Ban, propriétaire des locaux occupés par une partie du groupe).

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, KMM consent des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
<b>Actifs</b>		
Comptes débiteurs avec les sociétés mises en équivalence	7 424	6 526
<b>Passifs</b>		
Comptes créditeurs avec les sociétés mises en équivalence	- 8 746	-5 685
<b>Compte de résultat</b>		
Produits d'exploitation	86	312
Produits financiers	189	235
Charges d'exploitation	-2 746	-865
Charges financières	-74	-77

## 15. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

### 15.1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

#### 15.1.1. Secteur Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 267 M€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

### 15.1.2. Secteur Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (1,0 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,6 M€ au 31 décembre 2010, à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (1 M€ au 31 décembre 2009, 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « *covenants* »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,3 M€ au 31 mars 2011.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits. La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2010. Il n'est soumis à aucun covenant.

### 15.1.3. Echancier consolidé des dettes financières

Au 31 décembre 2010, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - hors Gédéon Programmes	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 495</b>	<b>2 415</b>	<b>2 080</b>	<b>0</b>

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010 :

En K€ - hors Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 415	784	489	202	941
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 415</b>	<b>784</b>	<b>489</b>	<b>202</b>	<b>941</b>

Au 31 décembre 2009, le groupe MILLIMAGES disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - avec Gédéon Programmes	31/12/2009	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 182	10 864	2 318	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13 182</b>	<b>10 864</b>	<b>2 318</b>	<b>0</b>

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2009 :

En K€ - avec Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 864	6 780	1 015	797	2 272
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10 864</b>	<b>6 780</b>	<b>1 015</b>	<b>797</b>	<b>2 272</b>

## 15.2. RISQUE DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Hors Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	764	0	1 941	2 546	-1 177	-2 546	0	0	-1 177	-2 546
De 1 à 5 ans	1027	0	102	1 514	925	-1 514	0	0	925	-1 514
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 791</b>	<b>0</b>	<b>2 043</b>	<b>4 060</b>	<b>-252</b>	<b>-4 060</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-252</b>	<b>-4 060</b>

\* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

\*\* : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes En K€	31/12/2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-45	-853
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	45	-763

\* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (853) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (763) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 était le suivant :

31/12/2009 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Avec Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	1 116	0	5 067	5 797	-3 951	-5 797	0	0	-3 951	-5 797
De 1 à 5 ans	1 328	0	0	2 318	1 328	-2 318	0	0	1 328	-2 318
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 444</b>	<b>0</b>	<b>5 067</b>	<b>8 115</b>	<b>-2 623</b>	<b>-8 115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 623</b>	<b>-8 115</b>

\* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

\*\* : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Avec Gédéon Programmes		31/12/2009	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-59	754	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	59	872	

\* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 754 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -872 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

### 15.3. Risque de change

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 558	243
Passifs	962	21
<b>Position nette avant gestion en devises</b>	<b>595</b>	<b>221</b>
Position hors bilan	0	0
<b>Position nette après gestion en devises</b>	<b>595</b>	<b>221</b>
Taux de conversion 1 euros =	1,3362 \$	0.86075 £
<b>Position nette après gestion en euros</b>	<b>445.55</b>	<b>257.28</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	3.31	2.95

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	3.31	-3.31	-811	-805
GBP	2.95	-2.95	-811	-805
Total	6.26	-6.26	-814	802

\* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -814 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -802 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2009 était la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	327
Passifs	240
<b>Position nette avant gestion en devises</b>	<b>87</b>
Position hors bilan	0
<b>Position nette après gestion en devises</b>	<b>87</b>
Taux de conversion 1 euros =	1,4333
<b>Position nette après gestion en euros</b>	<b>61</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	0,7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2009 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-0,7	+0,7	812	814
Total	-0,7	+0,7	812	814

\* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 812 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de 814 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

#### 15.4. Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

#### 15.5. Risque sur actions

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne détient aucune action propre.

**MILLIMAGES**  
**Société anonyme au capital de 2.960.445,29 €**  
**Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris**  
**R.C.S. : PARIS B 382 954 279**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 28 JUIN 2011**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et soumettre à vos suffrages différentes décisions.

Tout d'abord, après vous avoir exposé la situation de la société et de ses filiales, son activité ainsi que les résultats de l'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la gestion du groupe consolidé, nous soumettrons à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. L'information comparative au 31 décembre 2009 a été établie selon les mêmes principes.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement du mandat de deux administrateurs et vous proposerons de conférer à nouveau au conseil d'administration les autorisations nécessaires à l'effet, selon les modalités des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter les propres actions de la société et de réduire son capital social par annulation des actions rachetées par la société, et d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux.

Les décisions qui vous sont proposées sont d'une part, de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et, d'autre part, de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes, la société CINE CONTROLE INTERNATIONAL et la société KPMG.



## **I. Activité de la société et de ses filiales, événements marquants et perspectives**

### **I.1 Activité et structure de la société**

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES S.A. et MILLIMAGES UK, respectivement),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC S.A et BAC FILMS SA.),

L'activité de production et de distribution de films documentaires (GEDEON PROGRAMMES S.A.) a été cédée au cours de l'année (cf. paragraphe suivant).

### **I.2 Événements marquants de l'exercice 2010**

#### **I.2.1 Augmentation de capital**

Nous avons mis en œuvre des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Ainsi, le capital social de Millimages a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros à raison d'une action nouvelle pour quatre droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 DPS).

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital s'est trouvé ainsi porté de 391.464,08 € à 2.960.445,29 € et est divisé en 2 446 649 actions de 1,21 euros de nominal.

## I.2.2 Évolution du périmètre de consolidation

### **Cession de Manny Films**

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés le 30 juin 2010 générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

### **Cession de Gedeon Programmes**

Millimages a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, a été intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

La société Gedeon programmes est donc déconsolidée à effet 1er juillet 2010.

### **Cession de Biloba**

La participation de Millimages dans Biloba Films a été cédée le 29 octobre 2010 à sa valeur comptable, soit 15 K€, sans incidence significative sur les comptes.

### **Acquisition de 39,5% de Spinal Images**

Le 29 octobre 2010, Millimages a acquis 39,5 % de Spinal Images, au prix du nominal, soit 15 K€. Spinal Images (The Picture Factory) est une banque d'images vidéo française on line représentant les fonds de rushes des maisons de production françaises telles que GEDEON Programmes, MC4, Point du Jour, Eclectic Productions, etc ... soit plus de 30 000 heures de rushes disponibles.

## I.2.3. Activité de Bac Films

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 3,3 M€ au 31 décembre 2010 représentant 0,9 million d'entrées et 9 films, contre 6 M€ en 2009, pour 1,9 million d'entrées et 12 films. Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

- Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo s'établit à 2,3 M€ en 2010 contre 3,3 M€ en 2009.

- Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 1,4 M€ en 2010 contre 2,6 M€ en 2009.
- Le chiffre d'affaires Ventes Internationales s'élève à 0,3 M€ en 2010 contre 0,6 M€ en 2009.

Les films sortis en 2010 sont les suivants :

- Disgrace
- Fleur du désert
- Lignes de front
- La comtesse
- Eyes of war
- D'amour et d'eau fraîche
- Be bad !
- Captifs
- Welcome to the Rileys

#### I.2.4. Activité Animation

Le chiffre d'affaires Animation représente 6,5 M€ en 2010, contre 8,9 M€ en 2009, avec les livraisons de Simsalla Grimm 2, de Nuts Nuts Nuts et d'une partie de Diego Oasis .

### **I.4. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires**

#### **Continuité d'exploitation**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin..

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

#### **Autres Risques**

## 1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

### Chiffres consolidés

Au 31 décembre 2010, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - hors Gédéon Programmes	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 495</b>	<b>2 415</b>	<b>2 080</b>	<b>0</b>

### Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 267 M€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

## Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (1,0 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,6 M€ au 31 décembre 2010, à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (1 M€ au 31 décembre 2009, 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « covenants »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,3 M€ au 31 mars 2011.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2010. Il n'est soumis à aucun covenant.

Au 31 décembre 2010, le sous-groupe BAC MAJESTIC dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	31/12/2010	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 788	1 774	14	0
Dailly	1 046	1 046	0	0
Factor	98	98	0	0
Découverts bancaires	150	150	0	0
<b>Total</b>	<b>3 082</b>	<b>3 068</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010 :

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 774	729	489	202	354
Dailly	1 046	992	54	0	0
Factor	98	98	0	0	0
Découverts bancaires	150	150	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 068</b>	<b>1 969</b>	<b>543</b>	<b>202</b>	<b>354</b>

## 2. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable. Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux. L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Hors Gédéon Programmes										
Moins d'un an	764	0	1 941	2 546	-1 177	-2 546	0	0	-1 177	-2 546
De 1 à 5 ans	1027	0	102	1 514	925	-1 514	0	0	925	-1 514
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 791</b>	<b>0</b>	<b>2 043</b>	<b>4 060</b>	<b>-252</b>	<b>-4 060</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-252</b>	<b>-4 060</b>

\* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

\*\* : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes		31/12/2010	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-45	-853	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	45	-763	

\* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (853) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (763) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

### 3. Risque de change

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 558	243
Passifs	962	21
<b>Position nette avant gestion en devises</b>	<b>595</b>	<b>221</b>
Position hors bilan	0	0
<b>Position nette après gestion en devises</b>	<b>595</b>	<b>221</b>
Taux de conversion 1 euros =	1,3362 \$	0.86075 £
<b>Position nette après gestion en euros</b>	<b>445.55</b>	<b>257.28</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	3.31	2.95

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	3.31	-3.31	-811	-805
GBP	2.95	-2.95	-811	-805
Total	6.26	-6.26	-814	802

\* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -814 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -802 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

### 4. Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

## **5. Risque sur actions**

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne détient aucune action propre.

### **I.5. Activités en matière de recherche et développement**

Néant.

### **I.6. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

### **I.7 Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir**

**Animation** : La production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice 2011 : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, est abandonnée au 1er trimestre 2011. Enfin, la société développe une activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles : une première application (« Didou apprend-moi ») sera lancée sur Ipad au cours du premier semestre.

**Cinéma** : Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films, avec un objectif de nombre d'entrées salle de 1,2 million, correspondant à un line-up plus adapté aux attentes du public. Ainsi, au 1er semestre, après « Le marchand de sable », est sorti « Une pure affaire » le 2 mars, une comédie d'Alexandre Coffre avec François Damians et Pascale Arbillot, et sortira « Derrière les murs », avec Laetitia Casta, premier film français en 3D.

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

### **I.8 Dettes fournisseurs**

La décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs inscrites dans les comptes de la société à la clôture des deux derniers exercices, requise en application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, ne peut être fournie de façon fine par les systèmes d'information de la société. En conséquence, nous fournissons ci-après une décomposition à plus et moins d'1 an.



Au 31 décembre 2009 :  
Dettes fournisseurs à moins d'1 an : 4 373K€  
Dettes fournisseurs à plus d'1 an : 3 043 K€

Au 31 décembre 2010 :  
Dettes fournisseurs à moins d'1 an : 5 704 K€  
Dettes fournisseurs à plus d'1 an : 4 776 K€

L'évolution en cours des systèmes d'information devrait nous permettre de donner cette information pour les prochaines clôtures.

## **II. Présentation des comptes, analyse des résultats de la période et situation financière, affectation du compte de résultat**

### **II.1 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MILLIMAGES**

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables fondamentaux suivants : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **II.1.1. Evolution des affaires et analyse des résultats.**

Les capitaux propres de la société MILLIMAGES s'élèvent au 31 décembre 2010 à 11 160 K€ contre 12 393 K€ au 31 décembre 2009.

La société a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires (dont subventions) de 7 568 K€ contre 10 352 K€ en 2009, et une perte de 2 384 K€ contre une perte de 6 022 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 14 417 K€ sur l'exercice 2010 contre 15 310 K€ sur l'exercice 2009. Les charges d'exploitation se sont élevées à 16 571 K€ en 2010 contre 17 179 K€ en 2009. Il en résulte une perte d'exploitation de 2 154 K€ sur l'exercice 2010, contre une perte de 1 870 K€ sur l'exercice 2009.

Le résultat financier est une perte de 1 461 K€ pour l'exercice 2010, et se compose de produits financiers pour 480 K€ et de charges financières pour 1 941 K€. Il comprend en particulier une provision de 1 435 K€ sur les titres BAC MAJESTIC. Le résultat financier de l'exercice 2009 était une perte de 3 589 K€.

Le résultat courant avant impôts sur l'exercice 2010 est une perte de 3 615 K€ contre une perte de 5 458 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 231 K€ pour l'exercice 2010. Sur l'exercice précédent, le résultat exceptionnel était une perte de 564 K€.

Le résultat net de l'exercice est négatif et s'élève à -3 384 K€. Sur l'exercice 2009, il consistait en une perte de -6 022 K€.

## **II.1.2 Autres informations**

### **Charges fiscalement non déductibles**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice

### **Affectation du résultat de l'exercice**

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés que la perte nette comptable s'élève à 3 384 243.83 € (Trois Millions trois cent quatre vingt quatre mille deux cent quarante trois Euros et quatre vingt trois cents). Nous vous proposons de l'affecter en totalité au poste « report à nouveau ».

### **Distributions antérieures de dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Le tableau prévu à l'article R.225-102 du Code de commerce et faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

En euros	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	390 264	390 264	390 264	391 464	2 960 445
Nombre d'actions ordinaires	9 756 602	9 756 602	9 756 602	9 786 602	2 446 649
Opérations et Résultat					
Chiffre d'Affaires (H.T.)	9 442 527	8 666 912	8 159 028	8 999 625	6 031 623
Résultat avant impôts, participation, dotations et reprises aux amortissements et provisions	12 287 446	5 463 216	168 602	4 249 161	2 557 858
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 845 317	662 570	-5 133 307	-6 021 936	-3 384 244
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,26	0,56	0,02	0,43	1,05
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,19	0,07	-0,53	-0,62	-1,38
Dividende distribué	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés	47	47	52	42	25
Montant de la masse salariale	1 998 762	2 051 632	2 778 619	2 215 871	1 501 616
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 024 862	981 147	1 336 543	1 055 954	681 968

## **II.2 COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE**

Les comptes consolidés de la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 du Groupe MILLIMAGES sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2010 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2009.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 figure sur l'annexe consolidée. Son évolution est retracée au paragraphe I.2.2.

Millimages a constaté la réalisation définitive de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010. En application des normes IFRS, les chiffres 2009 ont été retraités pour dissocier du compte de résultat consolidé de Millimages les données Gedeon Programmes.

Le chiffre d'affaires et subventions s'élève à 14 297 K€ au titre de l'année 2010 contre 21 984 K€ l'exercice précédent.

La charge nette d'amortissements et de provisions de la période s'élève en 2010 à 8 614 K€ contre une charge nette de 11 749 K€ en 2009.

Le résultat opérationnel courant présente une perte de 5 305 K€ contre une perte de 4 318 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel présente une perte de 5 210K€ contre une perte de 4 507 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé part du groupe est une perte de 1 199 K€ contre une perte de 3 492 K€ lors de l'exercice précédent.

### **Autres informations**

#### **Rapport du Président du conseil d'administration**

Au présent rapport est joint le rapport du Président du conseil d'administration visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce relatif au fonctionnement du conseil et aux procédures de contrôle interne.

### **III. LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

#### **III.1 L'actionariat de la société**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant au 31 décembre 2010 plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote :

Plus de 5% du capital:	Jonathan PEEL
Plus de 2/3 du capital :	KMM
Plus de 5% des droits de vote :	Jonathan PEEL
Plus de 2/3 des droits de vote :	KMM

Par suite de la réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital (cf. I.2.1), toutes ces participations ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuil.

Selon les statuts de la société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Au 31 décembre 2010, suite à l'opération de coup d'accordéon, aucune action ne remplit encore la condition pour être assortie d'un droit de vote double.

#### **III.2 Les actions d'autocontrôle et achat par la société de ses propres actions**

##### Actions d'autocontrôle

Les sociétés contrôlées par MILLIMAGES ne détiennent aucune action de celles-ci. Il n'y a donc pas d'action d'auto contrôle.

Aucune participation croisée n'est à signaler à l'intérieur du groupe contrôlé par MILLIMAGES.

##### Achat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 25 juin 2010 a délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, tous pouvoirs à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre de la procédure prévue par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, autorisation conférée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 25 décembre 2011.

Au 31 décembre 2010, la société MILLIMAGES n'a fait aucun rachat de ses propres actions, et ne détient pas d'actions propres.

Il n'existe pas de contrat de liquidité en cours.

### **III.3 Options de souscription d'actions :**

Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en œuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées peuvent être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Par délibération 30 juin 2008, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation à ce jour.

Par délibération du 25 juin 2010, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription et/ ou d'achat d'actions. Cette délégation est valable jusqu'au 30 août 2013.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation à ce jour.

Les mentions relatives aux options attribuées figurent dans le rapport spécial qui est présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf.§I.2.1). Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

#### **III. 4 Attribution d'actions gratuites**

Par délibérations du 30 juin 2008, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé, pendant une durée maximale de 38 mois à compter de ladite assemblée, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et du Groupe, dans la limite de 300.000 actions, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la cette délégation s'imputera sur le montant du plafond prévu, soit 780.000 euros, ou sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait être décidé pendant la durée de validité de la présente délégation.

Le Conseil d'administration du 20 avril 2009 a mis en œuvre cette autorisation et a ainsi attribué gratuitement la totalité des 210.000 actions.

Cette attribution ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit à partir du 20 avril 2011 et seulement si certains critères de présence définis sont respectés. A compter de l'attribution définitive des actions, le bénéficiaire devra ensuite conserver ses actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation de deux années.

Par délibération 25 juin 2010, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux 500.000 actions gratuites. Cette délégation est valable jusqu'au 30 août 2013.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation à ce jour.

Les mentions relatives aux actions gratuites attribuées figurent dans le rapport spécial qui est présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf.§I.2.1). Les caractéristiques des actions gratuites ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi le nombre d'actions gratuites attribuées est-il porté à 34 712 actions au lieu de 210 000.

A la date d'arrêté des comptes, les attributaires d'actions gratuites ne remplissent plus les conditions pour rendre l'attribution de ces actions gratuites définitive.

### **III.5 Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010.

La participation des salariés au capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2010 à 0%.

A la clôture de l'exercice, aucun salarié de MILLIMAGES S.A ne détenait d'actions MILLIMAGES.

### **III.6 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres**

Néant

## **IV. LES MANDATAIRES**

### **IV.1 La politique en matière de gouvernement d'entreprise**

#### **Mode d'exercice de la direction générale**

Au cours de sa séance du 31 octobre 2001, l'Assemblée Générale de MILLIMAGES a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration et un Directeur Général Délégué a été nommé par le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2007.

A l'issue de la présente assemblée, le conseil d'administration devra se réunir afin de se prononcer sur le choix du mode d'exercice de la Direction générale et sur l'arrivée



à expiration des mandats du Président Directeur Général et du Directeur Général délégué.

### Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux :

	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
<b>Roch LENER</b>	Président Directeur Général	renouvelé le 30 juin 2005	AGO statuant sur les comptes 31/12/2010		Président Directeur Général de BAC FILMS
					Président Directeur Général de BAC MAJESTIC
					Président de la société PROVIDEO GROUP
					Director's de MILLIMAGES UK
					Gérant de KMM
					Administrateur d'Interconstruction
					Administrateur de Filen
Gérant de la SCI Bois-Ban					
<b>Jonathan PEEL</b>	Administrateur	nommé le 30 juin 1997 renouvelé le 23 juin 2003 et le 30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 31/12/2014		Directeur et Chairman de Millimages UK
<b>John REYNOLDS</b>	Administrateur	Nommé le 30 juin 2005	AGO statuant sur les comptes 31/12/2010	Managing Director de MILLIMAGES UK	
<b>Michel LIBERMAN</b>	Directeur Général Délégué non administrateur	Nommé le 29 septembre 2007	CA se tenant à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes 31/12/2010	Directeur des opérations	Directeur Général Délégué non administrateur de BAC FILMS

\*quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère.

## IV.2 Les nominations et les renouvellements

Vous devrez en outre vous prononcer sur le renouvellement des mandats de deux d'administrateurs à savoir, Monsieur Roch LENER et Monsieur John REYNOLDS qui arrivent à expiration ce jour.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur Roch LENER pour une durée de six années, laquelle expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur John REYNOLDS pour une durée de six années, laquelle expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## IV.3 Les rémunérations des mandataires

### LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunération annuelle		Avantages en nature	Rémunération	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations			
<b>Roch LENER</b>	40.000 € bruts annuel CA du 11/03/08				
<b>Jonathan PEEL</b>		64 320 £ fixe par an (Contrat de consultant)	50 000 options de souscription d'actions attribuées par le CA du 23.03.05 (caduques à la date d'arrêté des comptes)		
<b>John REYNOLDS</b>		108 000 € fixe par an + variable sur objectif (0 € en 2010) (Contrat de consultant)	60 000 options attribuées par le CA du 23.03.05 (caduques à la date d'arrêté des comptes)		
<b>Michel LIBERMAN</b>	14 667 € brut au titre de son mandat de DGD	83 145 € brut au titre de son contrat de travail	Voiture de fonction à concurrence de 2 484 € pour une année pleine / 150.000 actions gratuites (CA du 20.04.09), caduques à la date d'arrêté des comptes		

*Les montants sont exprimés en valeur brute*

## V. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à la loi sur les nouvelles régulations économiques en date du 15 mai 2001, nous devons vous présenter les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

### V.1. Conséquences sociales de l'activité

L'effectif moyen des salariés du groupe MILLIMAGES au 31 décembre 2010 est de 24,44 personnes dont 22,48 salariés permanents au sein de la société mère MILLIMAGES S.A..

MILLIMAGES S.A. emploie des intermittents pour son activité de production (moyenne au 31 décembre 2010 de 1,98).

La durée légale du travail effectif pour les intermittents est fixée à 35h par semaine civile.

Au cours de l'année 2010, le Groupe Millimages a modifié l'horaire collectif de travail de 39h hebdomadaires, à 38h12 pour les salariés permanents ce qui, conformément aux dispositions du Code du travail, a permis aux salariés de maintenir leur rémunération (au titre de la bonification des heures accomplies de la 36ème à la 38ème heure) et de procéder à la suppression des journées de repos compensateur.

Au cours de l'année 2010, le Groupe a procédé à la dénonciation de l'accord sur le temps de travail conclu entre BAC FILMS et les délégués du personnel, applicable depuis le 1er juin 2005. La durée de travail hebdomadaire des salariés de BAC FILMS a donc été modifiée de 36h10 à 35h, la société n'a donc plus recours aux jours de repos compensateur.

## **V.2. Conséquences environnementales de l'activité**

Notre activité n'a pas de conséquences sur l'environnement.

## **VI .AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2010, la Société avait été autorisée à procéder au rachat de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce pour une durée devant expirer au 28 décembre 2011.

Nous vous proposons de conférer à nouveau au conseil d'administration les autorisations nécessaires à l'effet d'autoriser la Société à racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et L225-209-1 et suivants du Code de commerce.

En effet, la Société peut avoir besoin d'opérer en bourse sur ses propres actions soit pour :

- Assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution.

A ces fins, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société, à l'achat ou à la vente, et à procéder, le cas échéant, à des achats d'actions dans la limite de 10% du capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens et le montant des fonds destinés au rachat ne pourrait dépasser 1.712.648 €, ce montant correspondant au prix maximum d'achat par action que nous vous proposons ci-après et compte tenu de la limite de 10% du capital ci-dessus.

Le prix d'achat maximum ne devra pas être supérieur à 7 € par action, hors frais d'acquisition.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés en conséquence.

Nous vous précisons que cette autorisation d'achat et de vente des actions priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois maximum à compter de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 28 décembre 2012.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs afin de réaliser ces opérations et à ce titre pourrait les subdéléguer au Directeur Général.

## **VII - DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous proposons, sous réserve de l'autorisation relative au rachat par la société de ses propres titres, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler les actions de la société, actions détenues au titre des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, et de réduire en conséquence le capital social de la société à due concurrence. Cette annulation serait plafonnée à 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée générale soit jusqu'au 28 décembre 2012.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions

corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Vous entendrez la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital suite au rachat par la société de ses propres actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce.

### **VIII - RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler l'autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 au conseil d'administration, à savoir l'autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, dans une limite maximum de 300.000 euros de nominal.

Cette autorisation entraînerait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés auxquels l'augmentation de capital serait réservée.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2012.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions fixées par la loi la présente délégation.

Vous entendrez lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur cette opération que nous vous proposons d'adopter.

Si vous autorisez cette délégation, lorsque le conseil d'administration l'utilisera, il établira dans les cas et conditions prévus par la loi et mettra à votre disposition un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération, son incidence sur la situation des actionnaires et sur la valeur de l'action.

### **IX. DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-129-6, POUR AUGMENTER LE CAPITAL DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

Compte tenu des délégations qui seraient données ci avant, il y a lieu d'autoriser le Conseil d'administration de procéder à des augmentations le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce ainsi que les L. 3332-18

et suivants du Code du travail, dans la limite d'un montant maximum global de 3% du capital social.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2013.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions fixées par la loi la présente délégation.

## **X. CONCLUSION**

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leurs rapports.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

**Le conseil d'administration**

## MILLIMAGES

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

#### Exercice 31.12.2010

- **AGM 30 juin 2008 :**

**1/ Délégation au Conseil d'administration à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires désignés, des options de souscription ou d'achat d'actions.**

Le nombre total des options qui seraient ouvertes ne pourrait donner le droit de souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social.

Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 30 août 2011.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**2/ Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer à certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales de son choix et sous réserve que les conditions légales d'attribution soient remplies, 300.000 actions gratuites existantes ou à émettre.**

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, et les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive de celle-ci. Pendant la période d'acquisition, les attributaires ne sont pas actionnaires.

.Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputeront sur le plafond global de 780.000 euros ou une résolution de même nature qui pourrait lui succéder.

Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 30 août 2011.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant**

- **AGM 25 juin 2010:**

**3/ Autorisation donnée au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce**

. nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital de la société dans la limite du prix maximal d'achat.

. Prix maximum d'achat par action : 7 €, hors frais d'acquisition

. Montant des fonds destinés au rachat ne peut dépasser 6.850.620 €

Durée de l'autorisation d'achat et de vente des actions : 18 mois soit jusqu'au 25 décembre 2011.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant**

**4/ Délégation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social dans le cadre d'un programme de rachat d'actions réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, à due concurrence de l'autorisation qui a fait l'objet du point 3/ ci-dessus, dans la limite maximale de 10% du capital par période de 24 mois.**

Durée de l'autorisation : 18 mois, soit jusqu'au 25 décembre 2011.

Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**5/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social , par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 20.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant**

**6/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes**

. montant nominal maximal: 30.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**7/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance**

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 20.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation : 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**



**8/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance**

- .montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros
- .montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 20.000.000 d'euros
- .montant global des émissions ne pourra excéder 20 % du capital social par an

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**9/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature**

- . le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social tel qu'il existe au jour de l'assemblée

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**10/ Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions**

- . nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social
- . plafond global : 8.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 30 août 2013.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**11/ Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites**

- . nombre d'actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 500.000 actions du capital social au jour de la décision du conseil d'administration
- . plafond global : 8.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 30 août 2013.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

**MILLIMAGES**

**Société anonyme au capital de 2 960 445,29 €**  
**Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris**  
**R.C.S. : PARIS B 382 954 279**

---

**ATTESTATION DU RESPONSABLE**

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.*

*Fait à Paris le 29 avril 2011*

*Le Président Directeur Général*

*Roch LENER*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke extending to the right.

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International  
10, boulevard Malesherbes  
75008 Paris  
France

**Millimages S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris  
*Ce rapport contient 27 pages*  
Référence : EL-112-021

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris  
Capital social : €2 960 445

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.2.3 aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin.

## **2 Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note 3.2.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animation en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 3.2.4 et 3.3.1 aux comptes annuels donnent une information appropriée.
- La note 3.2.6 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, en particulier, les critères pouvant conduire votre société à constater une dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que les notes 3.2.6, et 3.3.3 aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 29 avril 2011

Paris, le 29 avril 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre  
*Associé*

Pierre Delory  
*Associé*

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International  
10, boulevard Malesherbes  
75008 Paris  
France

**Millimages S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris  
*Ce rapport contient 52 pages*  
Référence : EL-112-022

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris  
Capital social : €2 960 445

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin.



## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La société procède chaque année à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 7.7 et 8.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- La note 7.8 aux états financiers consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animations et au catalogue de films en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 7.8 et 8.1 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- La note 7.3 de l'annexe aux états financiers consolidés présente la cession de l'activité « documentaires ». Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la conformité du traitement comptable de cette opération avec la norme IFRS 5 et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception éventuelle de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2011

Paris, le 29 avril 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre  
*Associé*

Pierre Delory  
*Associé*